

Séance du Conseil général du 16 décembre 2019

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des Conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Informations du Bureau
4. Examen et approbation du budget 2020 :
 - Présentation par le Conseil municipal
 - Rapport de la Commission de gestion
 - Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget
 - Discussion de détail et vote final sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation
 - Discussion de détail et vote final sur le budget 2020
5. Règlement de police :
 - Présentation par le Conseil municipal
 - Rapport de la Commission ad hoc
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
6. Informations du Conseil municipal
7. Questions
8. Divers

CONSEIL GENERAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Intervention de Vuille Côme: Chères Conseillères et Conseillers généraux. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs les représentants des médias, Cher public.

Je vous souhaite à tous la cordiale bienvenue et ouvre la séance du Conseil général du 16 décembre 2019. Le Conseil général a été convoqué en date du 29 novembre dernier, soit dans le délai réglementaire. Les documents ont également été mis à votre disposition dans le délai prévu par le règlement. Au sujet des délais de la directive concernant le budget, je vous remercie pour votre compréhension dans la remise de ces documents cette année. Avec l'administration nous serons plus attentifs pour un respect strict lors du prochain budget. Je souligne toutefois que les documents, en particulier les amendements étaient à votre disposition en ligne pour vos séances de préparation. Merci aux intervenants, aux commissions et à l'administration pour leur travail. La séance de ce soir et l'ordre du jour proposé par le Bureau ont été publiés au pilier public, sur le site internet de la commune et annoncés aux médias par le secrétariat municipal. Je vous annonce que depuis le dernier plénum, j'ai reçu les démissions de Mesdames Eva Rohrbach et Maryline Hohenauer, toutes deux pour cause de déménagement dans une autre commune. En effet, comme vous le savez, seuls des personnes domiciliées sur la commune peuvent être élues au Conseil général. Je tiens ici à les remercier sincèrement pour leur investissement sans faille, dans l'intérêt de la collectivité, que ce soit en plénum, au sein de leur groupe et des commissions auxquelles elles ont participé. Je leur souhaite bon vent dans leurs nouveaux domiciles et leurs nouveaux engagements.

En conséquence, le Conseil municipal a validé l'élection de leurs remplaçants selon la loi sur les communes. Nous avons donc le plaisir d'accueillir ce soir Madame Vanessa Piazza-Vidal pour Les Verts, et Monsieur Hervé Meyer pour le PLR. Je leur souhaite la bienvenue et beaucoup de plaisir dans leur engagement au service de la collectivité et pour se présenter, je leur demande de se lever et vous propose de les applaudir.

Merci. Je dois excuser ce soir Madame Véronique Chervaz et Monsieur Stéphane Angst. Monsieur Pascal Schaffhauser aura quelques minutes de retard.

Je cède maintenant la parole à la Secrétaire du Conseil général pour l'appel nominatif des Conseillers généraux. Je vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

Intervention de Fracheboud Maria Encina: Bonsoir.

Angst Stéphane, Excusé.

Arlettaz Pauline, Présente.

Baré Nathalie, Présente.

Bétrisey Nicole, Présente.

Birbaum Thomas, Présent.

Borgeaud Jacques, Présent.

Bressoud Alain, Présent.

Chervaz Véronique, Excusée.

Clay Robert, Présent

Cottet Loan, Présent.

Cottet Véronique, Présente.

Cretton Anaïs, Présente.

CONSEIL GENERAL

Cretton Nathalie, Présente.
Delarze Madeleine, Présente.
Fauquet Lucie, Présente.
Fracheboud Maria Encina, Présente.
Gaillard David, Présent.
Genolet Lionel, Présent.
Gex-Fabry Alexis, Présent.
Gex-Fabry Romain, Présent.
Gollut Emmanuel, Présent.
Jomini Jonathan, Présent.
Kunz Reto, Présent.
Lattion Eric, Présent.
Métrailler Marie, Présente.
Meyer Hervé, Présent.
Morisod Carole, Présente.
Morisod Florent, Présent.
Olloz-Burdet Gabrielle, Présente.
Ostrini Olivier, Présent.
Parvex Joël, Présent.
Parvex Romain, Présent.
Piazza-Vidal Vanessa, Présente.
Rouiller Samuel, Présent.
Schaffhauser Pascal, arrivera en retard..
Schmid Daniel, Présent.
Sotillo José, Présent.
Turin Michel, Présent.
Udressy Philippe, Présent.
Vanay Guillaume, Présent.
Vannay Damien, Présent.
Vieux Cédric, Présent.
Vieux Edgar, Présent.
Vuille Côme, Présent.
Zürcher Cédric, Présent.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Le décompte fait état de 42 Conseillers généraux. Le quorum est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer. Nous passons au point 2 : Approbation de l'ordre du jour.

CONSEIL GENERAL

2. Approbation de l'ordre du jour

Intervention de Vuille Côme: L'ordre du jour comporte 8 points. Vous l'avez tous reçu et il est actuellement affiché à l'écran. Je vous informe que les procès-verbaux de la dernière séance ont été rédigés par l'administration mais n'ont pas pu être corrigés pour un envoi dans les délais du règlement. Ainsi, nous accepterons au prochain plénum les procès-verbaux de la séance du mois d'octobre.

Je vous informe que j'ai reçu avant le début de la séance une résolution intitulée « Mesures techniques pour la sécurité des usagers par rapport à l'AOMC ». Vous en avez également tous une copie sur votre pupitre. Comme l'exige l'article 33 alinéa 3 de notre règlement, la proposition de résolution doit être déposée au Président du Conseil général et transmise à l'ensemble du Conseil général avant l'ouverture de la séance et elle est développée par son auteur au cours de cette séance. Le Bureau s'est réuni juste avant le début de la séance et a considéré que la proposition de résolution ne pouvait pas être soumise sous forme de motion ou de postulat. Partant, elle est recevable et sera intégrée à notre ordre du jour. Je vous propose donc d'ajouter un point 5bis avant les informations du Conseil municipal, pour traiter de cette résolution. Cela étant dit, y a-t-il des propositions de modifications de cet ordre du jour ?

Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est donc tacitement accepté avec la modification proposée. Nous passons donc au point 3 de l'ordre du jour, les informations du Bureau.

3. Informations du Bureau

Intervention de Vuille Côme: Le Bureau s'est réuni en date du 19 novembre 2019, en prévision de la séance de ce soir. À cette occasion, il a notamment arrêté l'ordre du jour, d'entente avec le Conseil municipal, jugé recevable un postulat et pris acte du dépôt d'une interpellation. Objets qui seront traités au printemps prochain. Toujours d'entente avec le Conseil municipal, toutes les dates pour 2020 ont été arrêtées. Vos chefs de groupe pourront vous en informer en détail, notamment les dates de dernier dépôt des interventions. Je vous informe cependant déjà des dates des prochaines séances plénières. Il s'agira des 16 mars, 15 juin, 28 septembre et 14 décembre 2020, toutes à 19 heures 30 dans cette salle.

En outre, le Bureau a traité les 2 requêtes qui lui ont été transmises lors de la dernière séance plénière. Il a chargé Monsieur Thomas Birbaum, auteur de la première requête, de lui soumettre un canevas de rapport qui pourrait ensuite être mis à la disposition des commissions, en particulier des commissions ad hoc pour faciliter leur travail.

Le Bureau a également favorablement accueilli la requête de Madame Carole Morisod et a demandé à l'administration par son secrétaire, de mettre en ligne dès que possible après la séance, tous les documents projetés sur l'écran en séance plénière. Ces informations vous ayant été communiquées, nous passons au point 4 de l'ordre du jour. Examen et approbation du budget 2020.

4. Examen et approbation du budget 2020

Intervention de Vuille Côme: Conformément à la loi sur les communes et à notre règlement, il appartient au Conseil général d'approuver le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget 2020 de la commune. De plus, selon le règlement communal d'organisation, le budget peut être approuvé rubrique par rubrique. Conformément à la directive adoptée par le Bureau, la procédure préalable de dépôt des

CONSEIL GENERAL

amendements a abouti au dépôt de 9 amendements qui vous seront soumis pour un vote séparé. L'examen du budget aura lieu comme suit :

1. Présentation du budget 2020 par le Conseil municipal
2. Rapport de la Cogest
3. Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget 2020
4. Discussion de détail sur le coefficient d'impôt le taux d'indexation, suivie du vote final
5. Développement et vote des amendements proposés, discussion de détail sur l'ensemble du budget 2020 et vote final.

4.1 Présentation du budget 2020 par le Conseil municipal

Nous commençons donc par la présentation du budget 2020 et je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Merci. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs. Je me permettrai de rester bref comme à chaque présentation du budget, parce que vous avez pu bénéficier d'un message très fourni qui accompagnait notre projet de budget ainsi que des informations également très détaillées de votre Commission de gestion.

Je rappelle certains chiffres clés, des revenus à hauteur de CHF 34'480'000.-, des charges financières à hauteur de CHF 29'670'000, ce qui nous laisse attendre une marge d'autofinancement de CHF 4'800'000.- qui correspond à ce que nous voulions atteindre durant cette législature. Je vous rappelle que l'un des objectifs de législature était de tendre vers CHF 4'500'000.- de marge d'autofinancement. Là, nous la dépassons. C'est un élément positif. Une année 2020 qui sera marquée par de nombreux investissements et un retour à des investissements conséquents. Les investissements nets sont devisés à CHF 14'770'000.- . Je citerai quelques investissements importants l'année prochaine. La station d'épuration, dont les travaux ont déjà démarré cette année, mais une tranche importante de cette station d'épuration sera réalisée en 2020. On pense aussi à toutes les dépenses du côté de l'eau potable, vous avez vu qu'il y a chaque année des dépenses conséquentes. L'année prochaine, un peu plus, car nous avons la réfection de nos captages Du Crêt, qui vont peser aussi sur ces investissements.

Du côté également de la caserne de pompiers, la caserne de pompiers dont les travaux devraient débiter en tout début d'année 2020, et qui pourraient se terminer en 2020, c'est optimiste mais on espère pouvoir boucler ce chantier en 2020, mais au plus tard en 2021. Deux projets routiers d'importance avec la route de contournement enfin, Monthey et Collombey, la route de contournement qui va finalement de pair avec la caserne de pompiers. Nos pompiers ont besoin de pouvoir intervenir rapidement et donc de ne pas être pris dans les bouchons.

Deuxième projet routier : le début de la rénovation de la rue Clos-Novex / Pré Raye, vous aviez eu différentes présentations sur ce projet. Une première tranche sera réalisée l'année prochaine pour un projet qui devrait durer environ 3 ans.

Je citerai encore la pose de panneaux solaires au-dessus de l'école ici, sous l'église à Muraz, pour alimenter l'école et l'EMS. L'EMS qui est l'un des gros consommateurs d'énergie et je vous rappelle au passage que du côté de cette pose de panneaux solaires, parce qu'on a parfois des questions, en disant mais pourquoi vous en mettez pas partout ? Il y a une analyse détaillée qui a été effectuée avec des priorités qui ont été fixées. La première des priorités, c'était ce complexe dans lequel nous nous trouvons actuellement. Voilà en ce qui concerne peut-être les principaux investissements. Du côté du budget de fonctionnement, ils

CONSEIL GENERAL

sont impactés chaque année avec une augmentation des coûts du social, c'est un élément qui nous inquiète énormément mais sur lequel nous n'avons que peu de prise, on en a déjà débattu dans votre plénum. Et puis, également l'impact de la réforme fiscale qui se fera déjà sentir l'année prochaine pour plus de CHF 500'000.-, donc ce sont environ CHF 570'000.- que nous estimons perdre sur les personnes morales suite à la mise en oeuvre de cette réforme. Ce qui nous permet quand même d'envisager des comptes, on l'espère, en tout cas du côté du budget, un budget équilibré avec un léger excédent de charges, un léger déficit de CHF 181'300.-. Et puis, deux éléments peut-être encore sur le budget de fonctionnement. Les deux rubriques dont on cause souvent ici dans votre plénum, la rubrique des charges de personnel et des biens et services. C'est vrai que ce sont deux rubriques sur lesquelles nous pouvons, vous pouvez, quand je dis « nous », je pense aux élus en général, la commune peut avoir prise. Du côté des charges de personnel, nous avons une augmentation mais une augmentation qui correspond non seulement à l'augmentation annuelle, qui fait partie des statuts du personnel mais surtout, à l'augmentation des charges liées à l'augmentation du nombre de places du côté de l'UAPE et de la crèche. Donc là, une augmentation des services, une augmentation des prestations, ce qui fait qu'on a plus de personnel, ce qui a généré une augmentation de la rubrique 30. Et du côté de la rubrique 31 également, une augmentation importante qui est liée à l'achat de matériel, aussi à l'entretien des différents systèmes informatiques. Vous avez pu voir le détail. Et puis aussi, un élément qui va peser sur le budget mais dont nous sommes fiers et heureux, c'est la réception de notre Vice-Président Olivier Turin, comme Président du Grand Conseil du Canton du Valais, qui pèse pour CHF 100'000.-. Donc c'est vrai que nous avons un Vice-Président qui pèse. (Rires).

Voilà, un dernier mot sur ce budget. Nous aurons l'occasion d'y revenir en détail, peut-être du côté de l'endettement net par habitant, je crois qu'on avait ensemble pu faire baisser drastiquement cet endettement on en était assez fiers. On a profité de la conjoncture mais les mesures que nous avons prises ensemble depuis maintenant deux législatures, ont permis de quasiment diviser par 3 la dette par habitant. On avait atteint une dette par habitant d'un peu plus de CHF 1'700.-.

Et l'année prochaine avec les investissements conséquents qui seront effectués, nous devrions nous approcher de la barre des CHF 3'000.-, sans la dépasser. Ce qui nous permettrait, malgré les gros investissements, de maintenir un endettement limité pour notre commune. Je répète donc, la volonté du côté du Conseil municipal, c'était de se donner la marge de manœuvre en diminuant notre dette par habitant, non pas pour avoir de l'argent dans nos caisses mais pour pouvoir en dépenser à nouveau, on sait qu'avec l'augmentation de la population, avec les attentes qui évoluent du côté de la population, nous devons pouvoir investir dans la qualité de vie et cela passe par les différents investissements qui vous sont proposés ce soir.

Je tiens avant de terminer peut-être à dire un petit mot sur la résolution, parce qu'elle pourrait avoir un impact sur notre budget. Donc je me permets juste ce petit mot. Les estimations qui ont été faites, je vois votre demande et j'ai en tête le dossier, donc votre demande de sécurisation maximale, on ne l'a pas chiffrée. TPC ne l'a pas chiffrée parce qu'elle a considéré trop cher, une sécurisation moyenne, c'est plus de CHF 400'000.- à charge pour moitié de la commune. C'est pour cela que je me permets juste ce petit mot, avant que vous traitiez la résolution. C'est pas pour vous empêcher d'en débattre tout à l'heure, mais si vous voulez que nous prenions des mesures en 2020 pour assurer une sécurisation moyenne, eh bien il faut un amendement. Un amendement à mon avis, de plus de CHF 200'000.- au budget pour que nous puissions les investir, sans quoi, nous serions coincés entre votre volonté de sécuriser et votre volonté exprimée lors de l'élaboration du budget. Juste un petit mot de ce côté-là. Et je tiens à vous remercier toutes et tous, toutes celles et tous ceux qui ont collaboré à l'élaboration de ce budget du côté de l'administration communale, tous les employés de la commune, du côté des collègues du Conseil municipal et puis aussi du côté de la collaboration qu'on a pu avoir avec la Commission de gestion et de vos différents

CONSEIL GENERAL

groupes qui aujourd'hui, ont analysé ce budget et avec lesquels nous nous réjouissons de débattre. Merci beaucoup, c'est grâce à votre engagement à toutes et tous, qu'on peut maintenant depuis plusieurs années, vous présenter des budgets qui sont équilibrés et qui permettent aussi d'améliorer la qualité de vie dans notre commune.

4.2. Rapport de la Commission de gestion

Intervention de Vuille Côme: Merci. Monsieur Schaffhauser nous a rejoint, pour le PV nous sommes donc 43 Conseillers généraux. Je passe maintenant la parole au rapporteur de la Commission de gestion, Monsieur Cédric Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Mesdames, Messieurs, bonsoir. Cédric Zürcher pour le rapporteur de la Cogest. Donc, j'attaquerai directement au point 4. Entrée en matière. Avec une marge d'autofinancement de plus de CHF 4'800'000.-, la Cogest accepte à l'unanimité d'entrer en matière. L'examen du budget 2020. Le préambule. Pour 2020, les investissements nets sont budgétisés à près de CHF 15'000'000.-, CHF 14'779'000.-, la STEP, la route Clos-Novex / Pré Raye, la caserne commune avec Monthey, la route de l'Epine et la réfection du captage Du Crêt, constituent les plus gros travaux prévus pour 2020. Les indicateurs financiers sont fortement influencés par les importants investissements prévus en 2020. Le degré d'autofinancement obtient une bonne moyenne sur les 3 dernières années, mais dès que les investissements dépassent les CHF 7'000'000.-, ce ratio se péjore rapidement.

Pour la capacité d'autofinancement qui compare la marge d'autofinancement en rapport aux revenus financiers, ce ratio obtient l'évaluation bien. L'endettement net par habitant avec CHF 2'991.- est considéré comme faible. Le taux du volume de la dette brute qui compare la dette brute en % des revenus financiers, est considéré comme satisfaisant.

5.2. Analyse du budget 2020. 5.2.1. Remarques générales. Le budget 2020 proposé par le Conseil municipal aboutit à une marge d'autofinancement de CHF 4'806'700.-. Elle est légèrement supérieure au budget 2019 qui prévoit une marge de CHF 4'575'900.-. Dès 2020, l'introduction de la RFFA, réforme fiscale des sociétés liée au financement de l'AVS, va influencer négativement le revenu des impôts des personnes morales, pour près de CHF 500'000.-. En fonction du plan financier, on constate que la marge d'autofinancement couvre à peine les investissements ordinaires.

L'objectif de CHF 4'500'000.- fixé d'entente avec le Conseil municipal en 2014, devrait être réévalué aux alentours de CHF 6'000'000.-. En regard à la projection du plan quadriennal, la municipalité vise déjà cet objectif, avec des taux d'intérêts extrêmement bas, parfois moins de 1 %. Le rapport à l'endettement se modifie à tous les niveaux. Toutefois, il faut rester prudent et, lors des années d'investissements ordinaires, nous devons pouvoir amortir notre dette de manière significative. Nous devons à nouveau relever que plus de la moitié de la marge d'autofinancement, 55,8 %, est couverte par la péréquation financière cantonale qui est passée de CHF 1'246'542.10 en 2013 à CHF 2'682'242.- en 2020. Notre commune fait partie de celle qui ressort le plus de la péréquation. Celle-ci est financée par le Canton et par les communes à fort potentiel de ressources. Au vue de l'importance de la péréquation pour les finances communales, la Cogest restera attentive à son évolution. Pour la péréquation financière 2020, le canton prend en compte l'exercice 2014 à 2016. A relever que selon l'article 24 de la loi sur la péréquation financière intercommunale, LPFI, le Conseil d'État peut réduire voire supprimer les montants dus à une commune bénéficiaire de la péréquation financière dans le cas où celle-ci bénéficie directement ou indirectement de revenus extraordinaires importants. Pour notre commune, cela a été le cas en 2017 avec un remboursement d'impôts de près de CHF 3'000'000.- qui a produit une marge d'autofinancement

CONSEIL GENERAL

supérieur à CHF 10'000'000.-. Ce point devra être abordé par le Conseil communal avec les autorités cantonales.

Au niveau des investissements nets, il est prévu :

CHF 14'779'000.- en 2020,

CHF 12'300'000 en 2021,

CHF 4'325'000.- en 2022,

CHF 4'500'000.- en 2023.

Ce qui donne une insuffisance de financement de plus de CHF 15'000'000.- sur 4 ans.

5.2.2. Message de la Cogest. La Cogest constate que les perspectives à court terme sont satisfaisantes. L'endettement auprès des établissements financiers devrait se situer aux alentours de CHF 55'000'000.- à fin 2020. En fonction du plan financier 2020-2023, l'endettement devrait repartir à la hausse.

6. Recommandations de la Cogest. Avant d'émettre ses recommandations, la Cogest précise que notre Commission doit encore examiner les amendements que les groupes ou tout Conseiller général peut déposer. Ceux-ci sont donc susceptibles d'apporter des corrections plus ou moins importantes au budget, tel que proposé par le Conseil municipal et analysé par la Cogest. Cela étant, la Cogest recommande, aux membres du Conseil Général :

1. D'accepter un coefficient d'impôt de 1,25 inchangé pour le budget 2020,

2. D'accepter un taux d'indexation à 165 % inchangé pour le budget 2020,

3. D'accepter le budget 2020 tel que présenté par le Conseil municipal.

7. Vote final. Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité.

Conclusion et remerciements. Malgré les importants investissements à venir, la Cogest est confiante en l'avenir et la persistance de taux d'intérêts exceptionnellement bas augurent des perspectives financières positives pour notre Commune. Les échanges avec le Conseil municipal et l'administration ont été précieux et constructifs. En mettant à notre disposition les informations demandées, cela a permis à la Cogest de travailler dans de bonnes conditions. Nos remerciements vont donc à tous ceux qui ont oeuvrés à l'étude et à l'élaboration de ce budget.

4.3. Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur le rapporteur. Nous passons maintenant à l'entrée en matière unique. Je passe la parole à l'assemblée.

Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie: Monsieur le Président du Conseil général, cette fois-ci je ne me suis pas trompée. Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Chères et Chers collègues.

En préambule, les Verts tiennent à remercier le Conseil municipal et l'administration pour son message toujours aussi détaillé ainsi que pour les réponses transmises à la Commission de gestion. Avec le rapport très complet de la Cogest, nous possédons des documents de qualité pour analyser le budget de manière précise.

Le groupe des Verts tient à relever que les charges et revenus augmentent de façon similaire par rapport au budget 2019. La marge d'autofinancement se monte à CHF 4'800'000.-. Cette marge représente 14 %

CONSEIL GENERAL

des revenus ce qui est proche des 15 % préconisés par l'Etat du Valais. Par contre, il est à relever que plus de la moitié de ce montant est assuré par la péréquation financière. En effet, cette dernière se monte à CHF 2'800'000.-, dont une augmentation de près de CHF 800'000.- rien que pour 2020. Nous devons appréhender cette augmentation avec prudence car la base de calcul a été faite sur les années 2014/2015/2016 alors que pour l'année 2017 nous avons encaissé plus de CHF 2'300'000.- de recettes extraordinaires dues à la révocation d'exonération d'impôts sur le bénéfice et le capital de l'entreprise TAMOIL. Une réadaptation du montant de la péréquation sera revue certainement à la baisse si l'on se réfère à ce qui précède, et cela aura une incidence non négligeable sur notre marge d'autofinancement. De plus, la baisse des rentrées fiscales suite à l'application de la RFFA, sont estimées à CHF 570'000.- pour 2020. Elle semble quelque peu sous-estimée si l'on se réfère aux montants avancés lors du budget 2019 qui mentionnaient des pertes de l'ordre de CHF 850'000.-.

Nous devons donc être très prudents pour les années à venir. Nous sommes donc très surpris de l'amendement du PLR qui propose une baisse des impôts. Cela paraît une proposition quelque peu saugrenue aux yeux des Verts. De plus, de nombreux investissements attendent notre commune comme entre autres : l'agrandissement de la STEP, tout comme l'engagement pris par notre Municipalité d'installer dans un avenir plus ou moins proche un filtre à micropolluants, la construction de la caserne des pompiers, et la réfection de la route de Clos-Novex / Pré Raye, dont le budget initial de 2017 a été largement revu à la baisse ce qui n'est pas pour nous déplaire.

En lien avec ces investissements importants, l'emprunt de CHF 5'000'000.- échu en juillet, sera reconduit. Tous les indicateurs sont en général bons par contre, concernant l'indicateur du degré d'autofinancement le groupe des Verts souhaiterait quelques éclaircissements. Comment est-on arrivé à une moyenne de 106,7 % ?, page 21 du budget 2020.

Pour finir son analyse, le groupe des Verts a souhaité se pencher plus particulièrement sur quelques points concernant les mesures prises par notre commune concernant l'environnement :

Nous n'allons pas revenir sur la volonté de notre Conseil municipal et du Conseil général de ne pas poursuivre les études de faisabilité de la FuturoStep de Monthey que bien sûr, notre groupe regrette. Par contre, nous avons bien entendu notre Municipalité qui souhaite installer dans un avenir plus ou moins proche un filtre à micropolluants. Nous serons donc attentifs que cette promesse ne reste pas lettre morte.

Nous déplorons par contre qu'il ait fallu attendre 2020 pour assainir le stand de tir de Châble-Croix. En effet, il aura fallu attendre de nombreuses années, trop à nos yeux, pour que ce stand soit en phase d'assainissement. Cela fait plus de 10 ans que la Confédération a annoncé qu'elle octroyait une subvention fédérale pour l'assainissement des stands de tirs si ces derniers se mettaient en conformité avec la loi avant décembre 2020. Dommage que l'on doit être au pied du mur pour que nous nous décidions à remplir les exigences légales.

Nous regrettons également que le Conseil municipal n'ait pas profité de la réfection du toit du Bochet pour soit mettre une toiture végétalisée ou soit installer des panneaux solaires.

Pour finir, les Verts tiennent également à mentionner leur désapprobation concernant la destruction de la fresque végétalisée qui recouvrait le mur du Corbier. Nous en reparlerons lors de l'analyse des amendements.

Par contre, les Verts tiennent à souligner leur satisfaction quant à l'introduction de diverses actions en faveur de l'environnement dans le domaine de l'énergie, de la mobilité et de la rénovation. Diverses subventions sont en lien direct avec des postulats que les Verts avaient déposés en 2017 et 2019 et qui avaient été refusés par le Conseil général.

Nous en reparlerons plus précisément lors de la lecture de détail.

CONSEIL GENERAL

Nous tenons également à relever qu'une étude sera menée de concert avec la commune de Monthey concernant l'impact des changements climatiques sur notre territoire. Ceci est à nos yeux une excellente initiative mais pourrions-nous savoir qui est mandaté pour mener cette enquête ?

Enfin, nous serons attentifs à l'analyse que la Municipalité transmettra tout prochainement au Conseil général concernant les incidences financières quant à un regroupement de notre corps de pompiers avec Monthey. Nous sommes des plus impatients de connaître les résultats des compteurs énergétiques. Ils permettront de cibler au mieux les problèmes de consommations et de prendre les mesures qui s'imposent en termes d'économie d'énergie. Et pour terminer, nous attendons les résultats faisant suite à la réflexion menée en vue de mettre en place une éventuelle collecte « Gastro Vert » pour les privés.

En conclusion, le budget est équilibré, mais il faut être conscient que la Réforme fiscale des entreprises aura un impact important sur les finances de notre commune. Une demande de baisse d'impôt ne pourrait que prêter cet équilibre précaire et serait pour le groupe des Verts une proposition déraisonnable. Nous acceptons donc l'entrée en matière avec un coefficient d'impôt et un taux d'indexation inchangés. Merci de votre écoute.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur Vannay ?

Intervention de Vannay Damien: Bonsoir tout le monde. Vannay Damien, chef de groupe UDC. Après une étude studieuse du budget, le groupe UDC a relevé selon les indicateurs présentés, que la marge d'autofinancement de CHF 4'800'000.- est qualifiée comme satisfaisante.

L'endettement net par habitant, lui, s'élève à CHF 291.- et par conséquent toujours considéré comme faible, malgré la limite des CHF 3'000.- correspondant dans ce cas à un endettement mesuré. Nous déplorons par contre l'augmentation constante du poste correspondant aux dépenses sociales, point noir de tous les budgets. En finalité, nous constatons que le budget présenté est dans un sens très bon. Nous interviendrons néanmoins plus en détail sur les amendements à suivre. Nous tenons l'idée de maintenir le taux d'imposition et le taux d'indexation à l'identique. Nous ne sommes pas d'avis, comme le propose certains, de faire évoluer le taux au moindre orage ou au contraire à la première embellie annoncée. Même si cela aurait fait du bien aussi pour notre campagne.

Au vu des défis communaux futurs, il est illusoire de vouloir baisser aujourd'hui les impôts. Le passé nous a prouvé que la stabilité était payante. Nous tenons à remercier la Municipalité pour le budget présenté ainsi que la Cogest pour son travail fourni et on accepte l'entrée en matière.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres prises de parole ? Oui Madame Delarze.

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze, Parti Socialiste Centre-Gauche, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Le Parti Socialiste Centre-Gauche prend connaissance avec une satisfaction mesurée du budget 2020. Avec une marge d'autofinancement de CHF 4'800'000.- notre budget satisfait à l'objectif minimum fixé il y a plusieurs années. Les investissements nets se situent à près de CHF 15'000'000.-. Selon le plan quadriennal ceux-ci devraient s'élever à CHF 12'300'000.- en 2021.

Comme l'indique le rapport de la Cogest, une marge d'autofinancement proche des CHF 6'000'000.- serait plus adaptée afin de faire face aux importantes charges des années à venir.

La principale source d'inquiétude provient de la péréquation cantonale. Celle-ci couvre plus de la moitié de notre marge. Notre commune ne produit donc que CHF 2'200'000.- de marge d'autofinancement, le reste étant couvert par le canton et les communes à fort potentiel de ressources. Le potentiel des

CONSEIL GENERAL

ressources correspond, pour chaque commune, au total des rendements par habitant des différents impôts encaissés ainsi que des redevances hydrauliques. Notre commune fait partie de celles qui reçoivent le plus de la péréquation et nous avons le potentiel des ressources le plus faible du district de Monthey.

Un développement débridé sans réelle vision et un potentiel de développement encore inexploité sont les principales causes de cette situation.

Malgré les importants investissements à venir, l'endettement reste maîtrisé et les indicateurs financiers positifs.

En fonction de ce qui précède, le Parti Socialiste Centre-Gauche accepte le budget tel que présenté avec un coefficient d'impôt de 1,25% et un taux d'indexation de 165%. Nous acceptons donc l'entrée en matière. Merci.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Oui, Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Chers collègues. Le groupe PDC accepte l'entrée en matière et tient à maintenir tant le coefficient d'impôt que le taux d'indexation actuel. Il remercie également la Municipalité et la Cogest pour son travail précis et sérieux.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Oui Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues.

Tout d'abord, je remercie la Municipalité et l'administration pour nous avoir fourni ce budget ainsi que ce rapport de commission, aussi la Cogest qui est extrêmement détaillé. On a remarqué plusieurs choses au sein du groupe PLR, la première : c'est que les budgets étaient de plus en plus fins, c'est-à-dire qu'on avait beaucoup moins l'impression que ce qu'on aurait pu avoir il y a quelques années, c'est-à-dire que le budget et les comptes différaient fortement. On a l'impression que le budget est de plus en plus précis et de plus en plus détaillé. Ce qui est d'un côté, une bonne chose pour nous au Conseil général, pour qu'on puisse prendre des décisions et, d'un autre côté, si on veut amender certaines rubriques, certaines rubriques sont tellement petites qu'on se retrouve avec des CHF 8'000.-, CHF 9'000.-, CHF 10'000.-. C'est impossible de l'amender. Donc là aussi, d'un côté, ce côté détail qui est bien et d'un autre côté le détail qui n'est malheureusement pas si bien que cela pour nous, élus du Conseil général quand nous devons discuter, voire modifier ce budget.

Si on a pour notre fameux commentaire sur la rubrique 31, donc j'ai fait quelques comparaisons, aussi ça sera très rapide je vous rassure. Donc par rapport au budget 2018, aux comptes 2016, on avait une augmentation de 1 % de cette rubrique de dépenses. Entre le budget 2019 et les comptes 2017, on avait fait un saut qui avait notamment été déploré par notre groupe l'année passée, un saut de 8,7 %. Et enfin, entre le budget 2020 et les comptes 2018, nous avons une augmentation de 9,4 %. Donc bien sûr, ça englobe la hausse de l'année passée, mais c'est une progression que nous estimons qu'elle est mesurée, notamment si on enlève la réception du futur Président du Grand conseil, Olivier Turin. Donc ça, c'est quand même quelque chose à souligner, le groupe PLR qui trouve que la rubrique 31 avec une progression qui est mesurée.

Quelques éléments généraux aussi que nous aimerions relever. Donc le premier, c'est quelque chose qui a attiré notre attention, c'était sur les charges de personnel. On a dans le message du Conseil, il était

CONSEIL GENERAL

indiqué qu'il y avait à peu près 2 % d'augmentation en moyenne pour les charges de personnel. Donc nous, on s'était posé la question, si c'était un bonus à la prestation, si c'est une évaluation qui était automatique, est-ce qu'il y avait eu une évaluation individuelle de chaque collaborateur. Et ensuite, on s'est demandé qui étaient les personnes qui menaient en place ces évaluations ? Est-ce que c'était une commission ? Est-ce que c'était tout le Conseil ? Est-ce que c'était le secrétaire avec certains membres du Conseil ? On s'est posé la question parce que dans une entreprise privée, c'est un directeur en lien avec les cadres ou l'équipe RH, etc. On se demandait dans une collectivité publique qui étaient les personnes en charge de cette évaluation, donc ce comité d'évaluation ? Ensuite on s'est posé la question, plus sur la moyenne. Donc on s'était dit peut-être la moyenne c'était pas vraiment l'outil qui était le plus indiqué, peut-être la médiane aurait été plus indiquée pour permettre de montrer la meilleure répartition ? Par exemple, si on augmente une personne à 10 % et 9 personnes à 1 %, on se retrouve avec une moyenne de 2 %. Donc là, c'est clair qu'on peut se poser la question de comment est faite la répartition, ou bien est-ce que c'est tout le monde à 2 % ? Donc peut-être la médiane c'est peut-être quelque chose qui est plus pertinent à utiliser dans un message.

Un autre point aussi, c'était sur le côté RFFA, donc la réforme fiscale pour les entreprises. Ce côté aussi qu'au Grand conseil on est sur 2 lectures. Sans compter que certains groupes ont annoncé qu'ils allaient lancer un référendum, c'est aussi se poser la question quand sera l'entrée en vigueur, est-ce que ce sera une entrée en vigueur rétroactive, est-ce que ce sera une entrée en vigueur en 2021 ? Et là, c'est clair que ça a des répercussions financières sur le budget, notamment sur les recettes des personnes morales.

Un autre point qui était la prestation de communication, ça aussi on va y revenir, mais je souhaiterais l'introduire dans cette entrée en matière, sur les CHF 30'000.- qui ont été budgétisés pour externaliser la prestation. Au groupe PLR, on était plutôt partisans d'un poste en interne, c'est-à-dire pour nous ça semblait beaucoup plus pertinent. Donc par exemple, un poste en interne, ça permettait de faire un meilleur relais entre le Conseil municipal et le Conseil général, ou assurer un suivi médiatique des dossiers et pas seulement par exemple sous-traiter un site internet ou une brochure à envoyer à toute la population. Donc nous on trouvait que la communication, c'était quelque chose qui était assez complexe, qu'il fallait bien réfléchir sur comment on voyait la chose, interne ou externe. Aussi cette crainte que le fait de vouloir décharger le Secrétaire municipal, il soit pas atteint. Donc c'est un travail de réflexion aussi à avoir, on félicite quand même le Conseil municipal de l'avoir fait. C'est quelque chose qu'on reconnaît, ce sera une discussion aussi qu'on aura juste après sur l'amendement de Monsieur Daniel Schmid.

Encore un autre petit point peut-être, le délai de réception du rapport de commission. Au groupe PLR, on a trouvé qu'il était très court. Si on pouvait peut-être accélérer de quelques jours l'envoi de ce rapport de commission ? On est au courant bien sûr que la Commission de gestion doit se réunir, travailler sur les chiffres que lui fournit le Conseil municipal, mais si on pouvait avancer de quelques jours, ça éviterait qu'on reçoive le soir-même de la première séance de groupe pour discuter du budget. Sinon bah on admire aussi le fait que le cycle financier soit positif pour notre commune. On va notamment proposer 2 amendements: le premier qui était « Frais d'études pour un espace intergénérationnel et interculturel », le deuxième pour « Un encouragement à l'utilisation des bus TPC ». Et enfin, je pense qu'on va discuter juste après, le groupe PLR, comme ça a été pas mal critiqué par les autres groupes, a proposé de descendre le coefficient d'impôt qui est à 1,25, de le descendre à 1,2. On en discutera juste après. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Le Conseil municipal ?

Intervention de Buttet Yannick: Oui, très volontiers, merci. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vais me permettre de revenir sur certains points. Alors je vais pas les traiter en détail s'ils font l'objet

CONSEIL GENERAL

d'amendements futurs, mais quand même répondre point par point aux différentes interrogations, aux critiques qui ont été émises. Et je commencerai, je vais prendre dans l'ordre des prises de parole. D'abord, pour répondre à Madame Cretton, pourquoi est-ce qu'on a finalement un degré d'autofinancement de 106 % ? Parce qu'une moyenne, sur 3 ans, on prend les chiffres sur 3 ans et sur 3 ans, je vous rappelle, il y a 3 ans si j'ose dire, enfin il y a 2 ans, nous avons un degré d'autofinancement si fort, le chiffre ne peut pas figurer dans ce dossier parce que ça n'existe pas en fait, ce qui veut dire que quand on prend la moyenne sur les 3, l'impact particulier de cet impôt spécial qui a été récupéré, fait qu'on a ce degré d'autofinancement supérieur à 100 %. Voilà pour la réponse.

Le stand de tir on est tard, le stand de tir, ça fait plusieurs années qu'on en cause. Et puis, il faut aussi voir comment ça s'est passé. Et ça, je pense que c'est important que vous soyez au courant. Le stand de tir a changé de statuts à plusieurs reprises. Du côté du Canton du Valais il y a plusieurs années, et je m'en souviens très bien, on nous avait dit qu'il n'y avait pas de nécessité d'assainissement, parce que les stands de tir ont été classés dans différentes catégories, et le stand Châble-Croix ne nécessitait pas d'assainissement. Raison pour laquelle les communes qui font partie de l'association du stand de tir, parce que ça c'est aussi un élément complémentaire, nous ne sommes pas tout seul. Si nous étions tout seul, nous pourrions décider. Donc les Communes de St-Gingolph, de Vionnaz, de Vouvry, de Collombey-Muraz et de Monthey, n'étaient pas chargées ou n'avaient pas l'obligation d'assainir ce stand de tir. Ce statut a changé entre-temps. Alors ne me demandez pas pourquoi. Est-ce que les normes ont été peut-être durcies, ou est-ce que l'analyse a été refaite ? Toujours est-il qu'il y a quelques années, je veux pas vous donner de date précise parce que ça serait faux, on nous a dit qu'on devrait assainir ce stand de tir et immédiatement nous nous sommes mis au travail pour mettre les communes autour de la table. Parce que c'était pas forcément évident: il faut trouver un accord entre l'armée, la Confédération, le Canton, les sociétés de tir, l'association du stand de tir et les différentes communes. C'est ce qui a été fait immédiatement et sérieusement, et c'est ce qui a amené aujourd'hui à pouvoir assainir ce stand de tir dans le délai fixé par la Confédération. Nous pourrions bénéficier des subventions, le stand de tir sera assaini pour l'année prochaine mais aussi pour les années futures. Donc ça je pense que c'est un élément important.

Le toit du Bochet, je crois que j'ai répondu tout à l'heure. Nous avons une analyse détaillée qui nous dit sur quels bâtiments poser les panneaux solaires. Le toit du Bochet, je ne suis pas spécialiste en énergie, le toit du Bochet ne fait pas partie des toits sur lesquels il est prévu d'installer des panneaux solaires. Alors on peut le regretter, mais très souvent, c'est pas seulement l'ensoleillement qui compte, mais aussi la proximité de consommateurs. Et c'est vrai qu'au Bochet, même si certains traînent pendant la nuit, ils ne consomment pas toute l'énergie produite par les panneaux solaires qui pourraient être posés là-bas.

La fresque végétalisée alors ça, ça me fait plaisir parce que j'ai découvert à la lecture de votre amendement, que nous avons une fresque végétalisée dans notre commune, ça m'a fait plaisir peut-être que ça nous avait échappé, et puis qu'on devrait demander à nos employés des travaux publics de limiter l'entretien. C'est ce qu'on a fait par endroits mais, ma foi, là il y avait d'abord de l'entretien à faire et puis sur la fresque elle-même et l'emplacement, ma collègue y reviendra tout-à-l'heure.

L'impact des changements climatiques. Nous ne savons pas encore qui va mener ce mandat, ça n'a pas encore été décidé. Nous attendons d'abord les budgets à disposition pour pouvoir le faire. Ensuite, tous les dossiers qui sont en suspens par les bilans des compteurs énergétiques, donc tout ça, ça vient. Sur Gastrovert, ça vient même assez rapidement, ça vient pas pour l'année prochaine, mais nous en avons causé pas plus tard que tout-à-l'heure à la séance du Conseil municipal, avec des propositions concrètes, des compléments d'analyses, de manière à avoir un dossier sérieux et complet à vous proposer, nous l'espérons pour le budget 21.

CONSEIL GENERAL

Puis la péréquation, comme c'est revenu aussi plusieurs fois. Alors la péréquation, c'est vrai, on en bénéficie aujourd'hui, vous l'avez bien relevé. La péréquation va être influencée négativement par le revenu extraordinaire que nous avons eu, et c'est vrai qu'on peut s'attendre à avoir des difficultés de ce côté-là. La péréquation aussi, pour répondre à Madame Delarze, c'est un système très complexe. C'est pas seulement dire « Oui, c'est parce qu'on est très mauvais qu'on touche beaucoup d'argent ». Si vous observez un petit peu ce qui se passe dans ce canton, toutes les communes périurbaines de notre style, je pense à Fully notamment, touchent une péréquation plus conséquente au vu de leur développement, au vu des défis auxquels elles doivent faire face. Donc, je crois qu'on en a déjà parlé et puis je crois qu'un de vos camarade nous avait dit qu'on était tellement mauvais et qu'on avait une péréquation très forte et j'attends encore avec impatience ses félicitations quand notre péréquation sera trop faible mais on devra faire face à d'autres difficultés.

Madame Madeleine Delarze comme elle avait continué avec sa marge d'autofinancement, je m'excuse de devoir corriger un chiffre Madame Delarze, ou alors vous avez la mémoire courte. Quand vous dites que les CHF 4'800'000.- correspondent à peine au minimum qui a été fixé, c'est faux. Vu que je l'ai répété en début de séance, l'objectif commun que nous nous sommes fixés autour de la table du Conseil, c'était d'atteindre ou de tendre vers les CHF 4'500'000.-. Vous nous aviez demandé CHF 3'000'000.-, ensuite vous nous avez demandé CHF 4'500'000.- et quand vous nous aviez demandé CHF 4'500'000.-, nous vous avons dit « Sûr que vous allez nous demander CHF 6'000'000.- ». Eh bien ça n'a pas fait long. Cela doit faire 2 ans que vous nous aviez demandé CHF 4'500'000.-, mettons 3, allez 3 ans. Et puis, maintenant on nous dit « Il faut CHF 6'000'000.- » et on se demande ce qui va se passer dès qu'on aura atteint les CHF 6'000'000.-, si on peut les atteindre, mais bon ça, on verra ce qui va se passer.

Et puis, pour Thomas Birbaum, différentes questions et choses qui ont été soulevées. Aussi, le budget est de plus en plus précis, vous pouvez pas faire d'amendements. Je crois qu'on a dit, si vous vous rappelez, lors de la décision sur la limite des CHF 30'000.-, que le Conseil municipal était toujours ouvert aux propositions, même en-dessous des CHF 30'000.-. Vous n'avez pas de pouvoir législatif, mais notre volonté, c'est toujours de correspondre aux attentes de la population que vous êtes censés représenter. Donc s'il y a des éléments importants, on les prend toujours en compte. Et c'est pas la volonté en tout cas de séparer le budget pour finalement, vous empêcher de vous exprimer. Au contraire, on est très heureux s'il y a des impulsions qui viennent de votre côté, aussi sur ces rubriques-là, que ce soit lors du travail en Commission de gestion ou que ce soit en plénum.

Enfin, merci pour les félicitations pour la rubrique 31. Pour la rubrique 30, alors je vous explique volontiers comment ça marche même si vous aviez eu un rapport très détaillé sur la question des salaires et dans lequel il y avait également tout le système d'évolution des salaires et de primes qui avait été détaillé, vu qu'il y avait eu une commission qui avait été nommée et qui était allée très dans le détail. Alors les 2 % d'augmentation, c'est pas du tout automatique, on l'avait dit. On mène des entretiens d'évaluation avec l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la commune chaque année. Parce que les 2 %, c'est une moyenne comme vous l'avez relevé, j'y reviendrai tout à l'heure. Par contre, les employés peuvent toucher entre 0 et 3 % au maximum, il n'est pas du tout question de 10 % ou bien uniquement d'une personne qui empocherait la totalité du montant d'augmentation et puis les autres qui ne toucheraient rien. C'est entre 0 et 3, et on est très souvent autour de ce 2 % de moyenne. Donc voilà, l'évaluation se fait toujours par le supérieur direct, comme dans les entreprises privées, vous l'avez bien relevé. Donc le Secrétaire municipal évalue les chefs de service, les chefs de service évaluent les chefs de secteurs ou les employés directs, ainsi de suite, jusqu'aux employés qui sont sur le terrain ou au front. Et le Secrétaire municipal est également évalué, c'est moi-même qui m'occupe de l'évaluation de notre directeur. Comme vous parliez d'un directeur dans le privé, il correspond un peu à notre directeur.

CONSEIL GENERAL

Alors pourquoi la médiane c'est pas une bonne idée ? Parce que vous devez voter un budget. Alors si on vous donne une moyenne, c'est que c'est le montant dont on a besoin pour pouvoir distribuer ensuite cet argent. Si on calcule une médiane, on peut pas la mettre dans le budget, parce qu'on n'aura pas les montants qui correspondent. Enfin, on ne va pas faire un cours de maths, mais si on met le montant de la médiane, ça ne correspondra pas à l'argent qui doit être mis à disposition du Conseil pour les augmentations. Donc, on peut vous donner qu'une moyenne à intégrer dans le budget. On peut vous donner la médiane dans le cas d'une analyse, mais par contre pour le budget, on ne peut pas vous donner autre chose qu'une moyenne, parce que ce sont ces chiffres qui figurent dans les documents que vous avez reçus.

Dans la RFFA, Monsieur le député-suppléant, vous avez peut-être entendu du côté du Canton, vous avez raison, il y aura 2 lectures, il y aura peut-être un référendum, mais la volonté déjà affirmée et affichée du Canton, notamment du chef du département du Conseil d'État, en fait tous les contacts qu'on a eus, c'est une mise en oeuvre rétroactive au 1er janvier 2020, raison pour laquelle, quand vous avez pu analyser notre message, vous avez vu que ça figure déjà dans notre message et dans les chiffres pris en compte pour le budget 2020.

Et pour terminer sur la communication, nous n'avons pas pris la décision d'externaliser. Ce dont nous avons besoin ce soir, c'est d'un montant pour la communication. Nous n'avons pas encore pris la décision sur un engagement à temps partiel ou une externalisation. Cela dépendra aussi des possibilités des gens qui postulent, mais on est tout à fait ouverts à cette possibilité d'internaliser ce poste avec les avantages et les inconvénients que ça comporte. Pour conclure, je vous dirais que ce n'est pas le seul objectif de décharger notre Secrétaire municipal, mais l'objectif, c'est aussi d'améliorer la communication, notamment avec le Conseil général, et d'être plus proactif aussi avec les médias.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Toujours dans l'entrée en matière, y a-t-il encore des prises de parole ? Si ce n'est pas le cas est-ce que quelqu'un combat l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas, donc l'entrée en matière est tacitement acceptée. Et nous passons maintenant à la discussion de détail sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation. Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur Birbaum.

4.4 Discussion de détail et vote final sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc, comme j'ai annoncé lors de mon introduction, mon entrée en matière, plusieurs éléments nous font penser que pour le groupe PLR, c'est le moment de faire une baisse d'impôts, donc passer du coefficient de 1.25 à 1.1. Je parle là seulement du coefficient. Deux choses, la première c'est les charges qui sont maîtrisées. Ah pardon, j'ai dit combien ? Ah pardon, 1.2.

J'ai déjà sauté sur le point suivant. Alors deux choses : la première c'est les charges qui sont maîtrisées, sous la rubrique 31. C'est quand même quelque chose qui pour nous, était un moteur du groupe PLR au sein de cette législature. Un autre élément aussi qui nous fait dire, c'est que notre commune est attractive économiquement, notre commune attire des nouveaux habitants, ce qui fait mécaniquement une augmentation des recettes fiscales, et ça on le voit très clairement sur l'évolution des différents budgets et différents comptes qui ont lieu.

Pourquoi une baisse d'impôts, pourquoi pas une autre mesure, par exemple une aide ciblée, une subvention ou quelque chose en plus ? Pour nous groupe PLR, c'est seulement une baisse d'impôts qui permet à toute la population de bénéficier directement d'un cadeau fiscal. On peut l'appeler comme ça, d'un soulagement de la charge fiscale. C'est une mesure qui est pour tous, c'est-à-dire que c'est clair que

CONSEIL GENERAL

tout le monde paie des impôts, certains paient un montant différent, et qu'il existe l'imposition selon la capacité contributive. Donc c'est clair, ceux qui paient beaucoup d'impôts, je pense que ça sera peut-être un argument du Parti Socialiste, qui dira eh bien ces personnes-là bénéficient du grand gain d'impôts par rapport à des personnes qui paieraient un plus petit montant d'impôts, qui eux pourraient seulement payer un tout petit peu moins d'impôts.

Un autre point, c'est aussi cette compensation aussi par rapport à la parafiscalité, c'est-à-dire les taxes qui s'accumulent à côté. On a décidé au sein de ce Conseil général d'une taxe au sac, peut-être plus tard qu'il y aura une taxe sur l'essence. On parle souvent de taxes et l'impôt pour nous, c'est un moyen de redistribution mais aussi un moyen qui touche tout le monde, sans pénaliser un comportement. Donc si d'un côté, les taxes augmentent, pour nous, il est normal que de l'autre côté, les impôts puissent descendre. Et enfin, un dernier argument, je voudrais pas être trop long, comme ça, je pourrai répondre ensuite à toutes vos interrogations et vos questions ou vos critiques. C'est l'égalisation aussi au niveau de Monthey. Monthey a un coefficient d'impôt qui est à 1.20 et une indexation à 160 % et nous à Collombey, on est à 1,25 et une indexation de 165 %, et nous on souhaiterait descendre ce coefficient d'impôts. On sera un petit peu moins cher qu'à Monthey, vu qu'on ne peut pas modifier cette indexation. Donc, pour nous, c'est un plus aussi dire bah voilà, qu'on égalise aussi au niveau de Monthey. On comprend pas pourquoi nous à Collombey on paierait plus d'impôts que la ville d'à côté, de Monthey qui a des dépenses je dirais beaucoup plus lourdes que nous. Voilà merci beaucoup et j'attends, je pense toutes vos questions et vos critiques là-dessus.

Intervention de Vuille Côme: Merci, donc nous avons une proposition qui est faite. Donc, y a-t-il déjà d'autres propositions ou d'autres interventions sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation ? Oui, Monsieur Schmid.

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid, Parti Socialiste Centre-Gauche. Nous ne partageons pas l'analyse faite par le PLR. Nous prévoyons CHF 15'000'000.- d'investissements en 2020 et plus de CHF 12'000'000.- en 2021 avec un endettement aux alentours de CHF 60'000'000.- à l'échéance du plan quadriennal en 2023. De plus, notre marge d'autofinancement de CHF 4'800'000.- est couverte pour plus de la moitié par la péréquation financière cantonale. Nous avons l'indice des ressources le plus faible du district de Monthey. De plus, à ce niveau nous avons quelques incertitudes car cette péréquation prend en compte les années 2014 à 2016 et dès l'année prochaine elle tiendra compte de la recette d'impôt extraordinaire de près de CHF 3'000'000.- encaissée en 2017. Contrairement à ce que vous mentionnez, la RFFA est toujours prévue pour 2020. Pour ce qui est de la bonne gestion que vous mentionnez, il s'agit plus d'incantations que de réalités. En effet durant cette législature, la Municipalité a perdu 2 référendums et après un cafouillage de près de 2 ans, nous construisons deux STEP à quelques kilomètres de distance. La réalité c'est que nous avons plutôt quelques problèmes au niveau de la gestion des dossiers qui sortent de l'ordinaire. Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de refuser cette baisse d'impôt qui risque de mettre en péril nos finances donc nos prestations à la population.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres réactions ? Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour les Verts. Donc je ne vais pas revenir sur tout ce que j'ai dit dans la prise de parole pour l'entrée en matière, mais aussi on est très très surpris de cette proposition. Je ne vois pas, à part le fait qu'il y a bientôt des élections, je ne vois pas pourquoi on va proposer une chose pareille. Je m'explique : la RFFA va entrer en vigueur d'ici normalement 2020. Et je

CONSEIL GENERAL

sais pas si vous êtes au courant, mais elle va être donc introduite sur 3 ans. Donc elle va pas battre son plein dès la première année. Donc, on estime déjà pour 2020 CHF 570'000.- de perte de rentrées fiscales. Mais dans 3 ans ça sera autre chose. Donc comment vous voulez aller baisser l'impôt aujourd'hui et puis dans 3 ans vous dites mais écoutez, c'est pas possible, maintenant, la RFFA elle bat son plein, on est obligés de remonter les impôts. Ce sont des choses qui sont très compliquées, on l'a bien vu dans la législature d'avant, de parler d'augmentation d'impôts, c'est juste pas possible. Ensuite de cela, la péréquation financière, on en a parlé aussi. On va au-devant d'une péréquation financière ou peut-être qu'on va recevoir moins, en tout cas l'année prochaine, suite à cette exonération d'impôt qui va être révoquée. Et la troisième chose, on a des investissements.

Imaginez la STEP, on dit que c'était CHF 17'000'000.-, on a déjà entendu comme quoi ça serait certainement plus élevé que CHF 17'000'000.-, sans parler de toutes les routes, réfections et puis sans parler encore de la caserne des pompiers. Je ne vois pas comment on peut franchement, comment on peut arriver à proposer une baisse d'impôts aujourd'hui avec tout ce qui nous attend, tous les défis qu'on a, ce n'est pas possible. C'est juste de la poudre aux yeux et nous les Verts, on n'est pas du tout favorable à cela et on aimerait qu'on reste sur ces mêmetaux. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres interventions ? Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC.

Notre groupe est plus que surpris, pour ne pas dire choqué par cet amendement.

Dans sa première mouture, nous le jugions simplement irrecevable car entaché de fautes grossières : date de l'entrée en force de la RFFA, diminution de l'indexation, chiffres avancés.

Et dans sa seconde mouture corrigée, nous le trouvons irresponsable.

Il y a 4 ans, le PLR demandait une augmentation des impôts. Notre plénum, faisant confiance à notre exécutif a refusé cette augmentation et les faits nous ont donné raison. Comme quoi notre exécutif a une certaine maîtrise, pour ne pas dire une maîtrise certaine de la caisse communale et sa gestion sur le long terme.

Et cette année, le PLR nous demande le contraire : une baisse d'impôts.

Il est vrai que de premier abord cet amendement fait mouche. Mais il est aguicheur et électoraliste.

Pour un couple avec deux enfants au revenu de CHF 60'000.- par année, cette baisse serait de moins de CHF 50.-, moins que le chèque famille, alors que pour la commune, ce serait une perte sèche de plus de CHF 600'000.-, et non CHF 400'000.- comme le prétend le texte qui nous est soumis. En fait, ce seraient les plus riches qui en profiteraient le plus.

Ce texte parle d'embellie et de bonne gestion. Oui, c'est le cas. Mais pas pour tout le monde. Ici-même nous prenons conscience, et c'est le PLR qui en a parlé, des coûts sociaux qui chaque année augmentent. Sans oublier que le pipe-line de nos investissements futurs est plutôt riche : la STEP, le déplacement de l'AOMC, la rue Clos-Novex / Pré Raye, la nouvelle gare AOMC, la caserne, la route de contournement de Monthey, les futures places des villages.

De plus, la Cogest demande à ce que notre marge d'autofinancement passe de CHF 4'500'000.- à CHF 6'000'000.-. N'exigeons pas des tâches sans donner les moyens de les réaliser.

Et le budget de ce soir, déficitaire. Non, cet amendement n'est pas sérieux et mettrait en péril nos finances.

Et combien même nous accepterions cette baisse, dans deux ou trois ans, qui assumera la future demande d'augmentation des impôts ? Et qu'en penseraient nos concitoyens ? On pourrait faire un référendum.

CONSEIL GENERAL

Pour toutes ces raisons, le groupe PDC à l'unanimité, refuse cet amendement.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Le Conseil municipal, peut-être avant Monsieur Birbaum ?

Intervention de Buttet Yannick: Très volontiers. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Conseiller général.

Alors, je vous remercie encore une fois pour les félicitations. Je sais que vous êtes sincères sur les félicitations de bonne gestion du Conseil, vu que dans les 7 dernières années, vous avez par 2 fois demandé des augmentations d'impôts et qu'aujourd'hui au vu de la bonne gestion, relevée par de nombreuses personnes dans cette salle, au vu de la bonne gestion, vous pouvez vous permettre de demander une baisse d'impôts.

Mais je dois quand même vous avouer que votre amendement n'a pas généré de longs débats autour de la table du Conseil municipal, tellement il n'était pas sérieux.

Pas sérieux dans sa forme, il n'y avait pas grand-chose de juste, on l'a relevé tout-à-l'heure : plusieurs groupes l'ont relevé. On ne peut pas baisser l'indexation. La RFFA sera mise en vigueur au 1er janvier. Vous parlez par exemple aussi de la ville de Monthey, donc la ville de Monthey, ce n'est pas comparable. Donc, elle n'a pas des investissements aux proportions de ses rentrées qui sont plus conséquents, au contraire, la ville de Monthey se plaint d'avoir des dépenses liées à son rôle de centre, mais elle a beaucoup de rentrées liées à son rôle de centre. Les avocats-notaires sont presque tous sis à Monthey, il y a beaucoup de gens aussi qui vont à Monthey. Et si vous comparez les 2 budgets ou les 2 comptes, vous verrez que la ville de Monthey bénéficie plus qu'elle ne perd, à ce rôle de centre. Donc ça, c'est un élément très important sur la forme. Et ce qui nous ferait perdre énormément d'argent, donc les chiffres qui sont dans votre proposition ne collent plus aujourd'hui effectivement. Il faudrait les recalculer dans la mesure où l'indexation ne peut pas baisser.

Pas sérieux sur le fond non plus, et les arguments ont déjà été évoqués. Nous sommes au début d'une phase d'investissements. Je pense que vous auriez dû causer avec le rapporteur de la Commission de gestion qui a dressé un tableau plutôt noir tout-à-l'heure, de notre avenir. Avec des charges auxquelles nous devons faire face dans les années qui viennent avec une demande d'augmentation de la marge d'autofinancement, avec des soucis sur la péréquation financière. Franchement, on ne comprend pas vraiment cette demande de baisse d'impôts. Finalement, vous l'avez dit vous-même, je crois que c'est un cadeau fiscal, un cadeau fiscal qui serait fait aux riches au détriment des familles dans notre commune, regardez combien vous pouvez économiser pour une famille sur l'année, c'est quelques dizaines de francs. Ces quelques dizaines de francs vous me direz, c'est important, c'est important mais moins que des services que la collectivité peut fournir. Et pour la commune nous nous mettrions dans une situation difficile à laquelle nous devons faire face dans les années qui viennent. Donc pour nous cette proposition très sincèrement, mérite que peu d'attention et nous la rejetons très fermement.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Monsieur Thomas Birbaum veut s'exprimer ?

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc j'ai noté quelques éléments auxquels j'aimerais quand même répondre. Peut-être après en disant, cadeau fiscal aux riches, c'est un cadeau fiscal qui est fait à tous, à tous ceux qui paient des impôts tout simplement. Après à des montants différents, c'est clair. Après ça reste des proportions en fonction du budget communal euh du budget de chaque ménage pardon. Après pour l'augmentation des impôts qui avait été proposée, c'est la Cogest qui

CONSEIL GENERAL

a proposé cette augmentation des impôts. Donc on va pas revenir, il semble que chaque année, on refait le même débat, qui a proposé quoi. Donc c'est la Cogest qui a proposé cette augmentation des impôts vu que la marge d'autofinancement qui avait été présentée initialement, enfin vous connaissez tout l'historique, était beaucoup trop faible.

Ensuite les taux, je ne sais plus si quelqu'un l'a dit mais les taux varient effectivement chaque année, c'est à dire que chaque année, n'importe qui dans cette salle a la possibilité d'augmenter ou pas, de proposer ou pas, une augmentation ou une baisse du coefficient d'impôt. Et cette année, c'est le groupe PLR qui pense qu'il y a vraiment un coup à jouer aujourd'hui sinon, je ne vous aurais pas présenté aujourd'hui devant vous, dans cette salle, pour prendre autant de critiques de la part de tous bords.

Et, finalement, je terminerais en disant que c'est vrai qu'en 2016-2017, nous avons une marge d'autofinancement qui était à CHF 3'000'000.-. Cette année, on l'a prévue à CHF 4'800'000.- pour 2020. En 2018 nous étions à CHF 5'000'000.-, en 2019 à CHF 4'500'000.-. Donc on tourne autour de ces CHF 4'500'000.- et nous, ce que le groupe PLR demande, c'est de revenir à ce qu'il y avait précédemment, c'est-à-dire que notre amendement, il fait perdre à peu près 5 % des recettes fiscales à la commune, c'est à peu près, j'avais pris les chiffres : CHF 827'000.-, que nous demandons tout simplement de rendre ces CHF 827'000.- aux citoyens. Donc ma fois, après chacun a ses propres opinions, et ça, nous le respectons tout-à-fait.

Intervention de Vuille Côte: Y a-t-il encore des interventions ? Oui, Monsieur Schmid.

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid, Parti Socialiste Centre-Gauche. J'aimerais quand même revenir sur certaines choses. On dit que la Cogest a demandé des augmentations d'impôts, mais je rappelle qu'on se basait sur des chiffres qui nous étaient donnés par le Conseil municipal, on nous démontrait des découverts au bilan, on avait des marges d'autofinancement qui étaient discutées avec le Conseil, qui ne correspondaient pas. Donc, nous faisons confiance aux chiffres qui nous étaient donnés. D'où ces propositions.

J'aimerais quand même revenir sur la péréquation financière. La péréquation financière dépend directement du développement d'une commune, comme on l'a déjà indiqué, c'est un indice des ressources, qui est fixé sur une dizaine d'impôts, plus les redevances hydrauliques. Certes, nous n'avons pas de redevances hydrauliques mais la chance qu'on a par rapport à d'autres communes, qui ont aussi un indice des ressources faible, c'est qu'on a un énorme potentiel.

Donc ce potentiel, je sais que le travail est fait pour essayer de développer notre commune, on a un potentiel qui va bientôt partir depuis la Satom jusqu'à Illarsaz, quant à moi, il aurait été démantelé. Donc là, on a d'énormes perspectives pour améliorer cette situation. Donc voilà, c'est un peu ça que je voulais rappeler. Merci.

Vote

Intervention de Vuille Côte: Merci. Y a-t-il encore des interventions sur ce point ? Ce n'est pas le cas. La demande est maintenue. Donc nous allons passer au vote et je prie les scrutateurs de se lever. La proposition de la Commission de gestion est prioritaire par rapport à l'amendement. Je vais donc opposer le coefficient d'impôt de 1.25 contre celui de 1.20. Et si j'ai bien compris, donc le taux d'indexation est inchangé dans la proposition qui est faite. Donc, les Conseillers généraux qui acceptent le coefficient d'impôt de 1.25, c'est-à-dire inchangé, de même que le taux d'indexation de 165 % pour le budget 2020, sont priés de se manifester en levant la main.

CONSEIL GENERAL

Les Conseillers généraux qui acceptent un coefficient d'impôt de 1.20, donc modifié, et un taux d'indexation de 165 % pour le budget 2020, sont priés de se manifester en levant la main.

Merci. Des abstentions ?

Par 36 voix contre 5 et 1 abstention, le coefficient d'impôt est de 1.25 et le taux d'indexation de 165 % pour le budget 2020. Merci aux scrutateurs. Et nous arrivons donc à la discussion de détail sur le budget 2020.

4.5. Discussion de détail et vote final sur le budget 2020

Intervention de Vuille Côme: Nous traiterons en premier lieu des amendements déposés selon l'ordre retenu dans la prise de position de la Cogest. La procédure que je vous propose est la suivante :

1. Développement de l'amendement par son auteur
2. Prise de position de la Cogest
3. Prise de position du Conseil municipal
4. Discussion générale
5. Vote

Y a-t-il des remarques sur cette manière de procéder ?

Si ce n'est pas le cas, nous passons aux amendements numéros 1 et 2 qui concernent la même rubrique, à savoir « Budget de fonctionnement, rubrique numéro 029.366.30, administration générale et divers, chèques famille ». Les 2 amendements seront donc développés à la suite par leur auteurs. Les prises de position et la discussion générale porteront sur les 2 objets. Formellement, les 2 amendements doivent être opposés l'un à l'autre et la proposition gagnante est ensuite opposée à celle du budget. Amendement des Verts par Carole Morisod, montant au budget : CHF 125'000.-, montant amendé : CHF 125'000.-. Je passe la parole à Madame Carole Morisod pour le développement de l'amendement.

Intervention de Morisod Carole: Monsieur le Président, Chers collègues, Carole Morisod pour Les Verts. Pour la rentrée scolaire 2019, les communes valaisannes ont mis à disposition gratuitement les fournitures scolaires aux élèves, en accord avec les directives cantonales. Le chèque « rentrée scolaire » introduit depuis plusieurs années dans notre commune, servait justement à soutenir financièrement les familles pour les achats de matériel scolaire.

Les Verts de Collombey-Muraz estiment aujourd'hui que cet argent pourrait être plus utile à une autre affectation. En effet, seul 45,5 % des bénéficiaires utilisent le chèque sport ou culture. Nous pensons que ce montant n'est pas suffisant. Que ce nombre n'est pas suffisant. Nous craignons que le coût des inscriptions à une activité extrascolaire reste un frein pour certaines familles. J'ai fait quelques petits calculs. En regardant les sociétés qui oeuvrent dans notre commune, j'ai pris juste 3 sociétés sportives, alors c'est en tout cas pas pour les critiquer, parce qu'on estimerait que ça soit trop cher ce qu'elles demandent aux enfants, c'est juste quand même pour se rendre compte que c'est quand même un coût non négligeable pour les familles à revenus modestes. Par exemple pour le basket, pour un enfant, ça oscille entre CHF 75.- à CHF 250.- par année. Pour le tennis de table, on est à CHF 180.-, et si une famille à 2 enfants qui font du tennis de table, elle payerait CHF 150.-.

Par exemple pour la gym, on passe de CHF 100.- à CHF 220.-, ça dépend l'âge des enfants. Ce sont des coûts quand même qui sont non négligeables si des familles ont plusieurs enfants et des revenus relativement modestes. C'est pourquoi Les Verts de Collombey-Muraz proposent de transférer le montant

CONSEIL GENERAL

dédié aux chèques « rentrée scolaire » vers le chèque « sport ou culture » afin d'encourager le plus grand nombre d'enfants à faire partie d'une activité sur leur commune. Ceci dans un but de santé, et de vie sociale renforcée. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Amendement Parti Socialiste, Centre-Gauche par Véronique Chervaz, montant au budget : CHF 125'000.-, montant amendé : CHF 140'000.-.

Je passe la parole à un membre du groupe en l'absence de Madame Chervaz pour le développement de l'amendement.

Intervention de Ostrini Olivier: Olivier Ostrini, Parti Socialiste, Centre-Gauche. Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Chères collègues et Chers collègues. Il s'agit donc d'étendre le chèque-famille fourni pour une affiliation aux jeunes de 16 ans jusqu'à l'âge de la majorité, pour être très clair sur le terme de 18 ans. Donc, c'est d'abord une aide pour les parents qui ont encore, pour la plupart, des jeunes à charge, qu'ils soient aux études ou en apprentissage, mais c'est surtout un signal donné en faveur de la jeunesse. Et ce chèque pourrait être aussi un moyen d'intégration, comme l'a dit Les Verts, des jeunes à la participation à une société sportive ou culturelle de la commune. Je vous remercie.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Je passe la parole au rapporteur de la Cogest, Monsieur Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher pour la Cogest. Donc, concernant l'amendement des Verts, il est accepté pour 6 oui 1 non et 0 abstention. Et celui des socialistes est refusé par 3 oui, 4 non et 0 abstention.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Je passe la parole au Conseil municipal pour sa prise de position.

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Donc, le Conseil municipal vous propose de rejeter ces deux amendements. Si je prends le premier amendement qui a été proposé par le groupe des Verts, alors évidemment il ne nous impacte pas financièrement, vu qu'au contraire, si on accepte l'amendement des Verts, on va économiser de l'argent l'année prochaine. Puisque vous l'avez relevé, le chèque « sport, culture et loisirs » est moins utilisé que le chèque « rentrée scolaire », ce qui ferait gagner de l'argent à la commune. Alors, vous vous dites qu'on devrait être favorable. Du côté du Conseil municipal, on ne voit pas de raison de changer le système aujourd'hui, du moment où nous avons décidé de maintenir le chèque-famille. La commune de Collombey-Muraz était déjà parmi les plus généreuses du côté scolaire, en tout cas dans la région, si ce n'est dans le Valais romand. Ce qui fait qu'il n'y a pas une grande différence pour les parents au niveau des charges en début d'année scolaire. Et encore de nombreuses parties de matériel qui doivent être achetés par les parents, on peut penser au sac d'école, aux affaires de gym, et ainsi de suite. Et du côté du Conseil municipal, nous pensons que les familles dont les enfants ne font pas de sport ou d'activités, c'est vrai, je le regrette à titre personnel, mais ces familles-là seraient privées du chèque famille du moment où elles ne l'utilisent pas pour faire une activité. Mais on comprend la volonté de favoriser le sport, la culture, on la partage mais on pense qu'aujourd'hui, ce n'est pas opportun.

D'un côté, la proposition du groupe Parti Socialiste Centre-Gauche, on ne comprend pas vraiment pourquoi aujourd'hui il faudrait étendre cette proposition, du moment où elle a fait ses preuves dans les

CONSEIL GENERAL

dernières années. Et c'est vrai que les 16 ans nous paraissent opportuns, parce que c'est la fin de la scolarité obligatoire. Ensuite, c'est compliqué, il y a des jeunes qui partent en apprentissage, qui ont déjà des revenus, il y en a d'autres qui restent aux études. L'obligation d'entretien pour la formation, eh bien il n'y a plus de limites aujourd'hui. Donc, ça ne s'arrête pas à 18 ans. À quel niveau est-ce qu'on va mettre la limite ? C'est pour ça que nous proposons de refuser cette proposition, dans la mesure où, 16 ans, c'est la fin de la scolarité obligatoire, et que le système actuel a déjà fait ses preuves.

Intervention de Vuille Côme: Merci. J'ouvre maintenant la discussion générale sur les 2 amendements. Quelqu'un veut-il s'exprimer? Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour groupe PDC. Je veux vous parler d'abord du chèque-famille. A propos de ce chèque-famille, je tiens à signaler, comme l'a dit notre Président, que notre commune a été une commune des plus généreuses, si ce n'est la plus sociale quant au budget alloué à la scolarité obligatoire. D'ailleurs, cet arrêté du Tribunal fédéral n'a que peu modifié les montants dédiés à l'instruction. Pour en revenir à cet amendement, le groupe PDC dans sa grande majorité, le combat. D'abord, car c'est effectivement le chèque « rentrée scolaire » qui est le plus utilisé à l'heure actuelle (près de 90 %), ensuite, s'il est vrai que l'arrêté du Tribunal fédéral oblige les communes à fournir le matériel scolaire de base, n'oublions pas que tout le matériel personnel des enfants reste à charge des parents (sac d'école, baskets, tablier, achat ou location de patins ou de skis...) et ceci n'est pas anodin. Enfin, les parents qui désireraient utiliser ce chèque à d'autres fins, cotisations aux sociétés locales, peuvent le faire sans problème. Tout le monde connaît le système des vases communicants.

Quant à la proposition du Parti Socialiste Centre-Gauche, là aussi le groupe PDC dans sa majorité, le combat. En effet, cet amendement nous paraît flou quant à son but d'abord. On nous propose de repousser de deux ans la possibilité de recevoir ce chèque afin de favoriser l'intégration de notre jeunesse. Dès lors, quand on parle de cette extension, parle-t-on de la partie « rentrée scolaire » ou de la partie « sport et culture » ? Ceci n'est pas clair. Mais surtout, un autre aspect nous pose problème. La date limite de 16 ans actuellement, correspond à la fin de la scolarité obligatoire. Cette date butoir est claire, facile à comprendre et à respecter et elle s'applique facilement à l'ensemble de notre jeunesse. Par contre, on nous propose de la repousser à 18 ans pour les seuls étudiants, mais les apprentis qui eux, touchent un salaire doit-on leur donner ce chèque ? Et au-delà de 18 ans, nos jeunes ont-ils fini leur formation ? Pour ce flou et la complexité de cette mise en place, une majorité du groupe PDC, je le répète, refuse cet amendement. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Monsieur Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry, pour le groupe UDC. Le groupe UDC est d'avis que l'encouragement au sport ou à la culture se fait bien avant l'âge de 16 ans. A cet âge, le suivi d'un apprentissage ou d'autres études ne permettent pas toujours aux jeunes de poursuivre leurs activités sportives ou culturelles. Et encore moins d'en commencer une. Nous ne sommes pas d'accord d'augmenter ce montant et donc de l'élargir à cette nouvelle tranche d'âge, tout comme l'éventuelle proposition de maintenir le montant global de CHF 125'000.-, en y incluant justement cette nouvelle tranche d'âge. La motivation et le goût au sport ou à la culture doit être inculqué au plus jeune âge. Même si apparemment pour certains, le groupe UDC est élu et payé pour ne rien faire, eh bien rassurez-vous, il se réunit, débat, et surtout vous encourage tout comme lui, à refuser l'amendement du Parti socialiste. Nous ne soutiendrons pas non plus l'amendement du groupe des Verts. Merci de votre attention.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres prises de parole ? Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum, pour le groupe PLR. Donc, nous sommes contre l'amendement des Verts, car nous trouvons que ce chèque « rentrée scolaire » a encore son utilité, notamment sur les cartables, ou les pantoufles de sport, etc. Nous trouvons aussi qu'il y a déjà une offre, on pourrait dire pléthorique de sport et culture sur notre commune. Il y a déjà des mesures qui sont mises en place pour subventionner l'accès au sport, notamment, je ne sais pas, des subventionnements aux associations sportives, il y a des pass pour les jeunes, pour la culture. Donc, nous nous opposons à ce premier amendement, mais en revanche, nous soutenons le deuxième amendement. Celui du Parti socialiste. Nous y sommes favorables pour les arguments qui ont été évoqués précédemment.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Il y a-t-il encore des interventions ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer aux votes et je prie les scrutateurs de se lever. Nous allons faire 2 votes, les amendements numéro 1 et 2 sont donc opposés. Les Conseillers généraux qui acceptent l'amendement numéro 1 sont priés de se manifester par main levée. Les Conseillers généraux qui acceptent l'amendement numéro 2 sont priés de se manifester en levant la main.

Des abstentions ?

On va reprocéder au vote. Comme je vous ai expliqué, on doit d'abord opposer les 2 amendements qui portent sur la même rubrique. L'amendement gagnant sera ensuite opposé à la proposition du budget. Donc on fait un premier vote, 1 contre 2, et ensuite un vote « amendement gagnant » contre la proposition du budget. Donc, on va refaire quand même le premier vote, ceux qui soutiennent l'amendement numéro 1 contre 2 opposés, ceux qui soutiennent l'amendement numéro 1 ? Ceux qui soutiennent l'amendement numéro 2 ? Des abstentions ? L'amendement numéro 2 est gagnant par 11 voix contre 10 et 13 abstentions.

Et l'amendement numéro 2 est maintenant opposé au montant au budget. Les Conseillers généraux qui acceptent l'amendement numéro 2 sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui le refusent ? Par 15 oui, 25 non et 2 abstentions, l'amendement numéro 2 est donc refusé.

Nous passons aux amendements numéros 3 et 4 qui concernent la même rubrique, à savoir « budget de fonctionnement, rubrique numéro 309.311.00, autres tâches culturelles, oeuvres d'art ».

Les 2 amendements seront développés à la suite par leurs auteurs, mais puisqu'ils sont similaires, ils ne seront toutefois pas opposés entre eux cette fois. Amendement des Verts par Nathalie Cretton, montant au budget : CHF 48'000.-, montant amendé : CHF 0.-. Je passe la parole à Madame Nathalie Cretton pour le développement de l'amendement.

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour Les Verts. Messieurs, Mesdames, Chères et Chers collègues. Lors de la séance de la Commission de gestion avec la Municipalité, la rubrique concernant les oeuvres d'art pour un montant de CHF 40'000.- a suscité quelques questions auxquelles le Conseil municipal a répondu de façon très précise, également concernant le mur susceptible d'accueillir la fresque. Le mur en question qui a retenu les faveurs des auteurs du projet ArtValais, se trouve être le mur nord du Corbier, couvert encore, il y a 3 semaines environ, d'une « magnifique », je mettrais des guillemets comme ça ce sera plus simple, fresque végétalisée et naturelle. Or, quelle ne fut notre surprise de constater que la Municipalité avait décidé par anticipation de retirer tout le lierre qui recouvrait le mur susmentionné.

CONSEIL GENERAL

Quel gâchis quand on sait l'importance de la végétation dans les zones urbaines. En effet, le Conseil fédéral a édicté dans son plan d'action pour la sauvegarde de la biodiversité, une mesure qui prévoit l'encouragement de la biodiversité dans l'espace urbain. De plus, le lierre constitue une excellente isolation thermique en hiver comme en été en réduisant les fluctuations de températures. C'est pas moi qui l'invente donc hein, non, je vois secouer la tête, donc hein.

Mais revenons au projet de ladite fresque. Nous sommes très déçus et très surpris de la manière cavalière dont a fait preuve notre Conseil municipal. En effet, le Conseil général est mis devant le fait accompli. Le groupe des Verts n'est foncièrement pas contre un projet de fresque sur notre commune, par contre nous déplorons totalement la façon dont le Conseil municipal nous impose le projet. Le Conseil général n'a pas encore donné son aval pour le budget de l'œuvre que le Conseil municipal décide de faire disparaître le lierre afin de préparer au mieux le mur nord du Corbier qui devrait accueillir ladite fresque.

Il aurait été plus loyal et plus honnête, d'attendre les positions des groupes politiques lors de ce plénum avant de décider quoi que ce soit. Peut-être que d'autres supports auraient été proposés par les groupes. Comme par exemple, le mur de la STEP vu qu'on l'agrandit. Ou celui de la future gare souterraine du Corbier. Si des discussions avaient pu avoir lieu, le lierre aurait peut-être pu être préservé. Est-ce un problème de communication ? On se réjouit d'ailleurs, qu'il va y avoir un préposé à la communication. Je vous laisse le soin d'y répondre.

En résumé, les Verts ne peuvent que déplorer cette manière de faire et c'est la raison pour laquelle nous avons déposé cet amendement en signe de désapprobation, concernant la manière. Pour finir, le groupe des Verts souhaite connaître la méthode qui a été utilisée pour supprimer de façon radicale le lierre qui recouvrait le mur ? A-t-on utilisé des produits particuliers ? Et si oui, lesquels ?

Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Amendement UDC par Damien Vannay. Montant au budget : CHF 48'000.-, montant amendé : CHF 0.-. Je passe la parole à Monsieur Vannay.

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, du groupe UDC. Le groupe UDC ne soutient et surtout ne comprend pas comment nous pourrions dépenser CHF 40'000.- pour une fresque en peinture remplaçant la belle fresque naturelle végétalisée par le lierre. Pire, qu'avant même la séance de ce soir, nous serions tentés de penser que la décision est déjà prise, puisque le lierre a disparu.

De plus, nous sommes persuadés que le trafic, autant automobile que ferroviaire, aura à moyen terme, un impact esthétique négatif et indélébile à ce projet. Nous verrions d'un meilleur œil que l'utilisation de ce montant soit allouée à un autre projet plus utile ou tout autre encouragement de mobilité qui pourrait être proposé. Merci donc de soutenir notre amendement.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Je passe la parole au rapporteur de la Cogest, Monsieur Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Voilà, en ce qui concerne l'amendement des Verts, l'amendement est accepté par 5 oui, 0 non, 2 abstentions. Et celui de l'UDC, l'amendement est accepté également avec le même score 5 oui, 0 non, 2 abstentions.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe la parole au Conseil municipal.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour le Conseil municipal. Alors je vous explique d'abord comment s'est passée cette idée de mettre en place cette fresque. Il faut savoir que c'est un projet cantonal. Donc, il y a une association qui a été créée qui s'appelle ArtValais. Et ce projet, il fait partie de l'agenda 2030 du Canton du Valais et entre autres, du programme de développement durable 2020, sous le volet « développement territorial, mobilité et infrastructures ». Et je vous lis ce qui est marqué : « Parcours de l'eau, créer une offre culturelle inédite, gratuite et disponible toute l'année sur l'ensemble du territoire cantonal, sur le thème de l'eau par l'ajout de valeurs artistiques et esthétiques à de nombreux murs sans intérêts ». Donc, c'est un projet qui va relier le haut au bas du Canton, sur le thème de l'eau. Dans notre district, toutes les communes participent sauf Val-d'Illiez et Troistorrents.

Ça s'est passé de la manière suivante. Il y a une étude qui a été faite. Donc, on a participé financièrement à cette étude comme toutes les communes quasiment du canton qui ont accepté pour un montant de CHF 1'000.-. A la suite de cette étude, on a demandé une offre précise pour notre commune, donc les artistes se sont déplacés. Ils sont venus faire le tour de toute la commune, de tous les villages, pour savoir quels étaient les murs qui étaient susceptibles d'être utilisés. Il y avait des murs privés donc on ne peut pas utiliser des murs qui ne sont pas à nous. Dans les murs propriété de la commune ou publics qui pouvaient être utilisés, celui qui paraissait le plus adapté, parce que c'est celui qui a le plus de visibilité, c'est le mur du Corbier. Le lierre a été enlevé mécaniquement, c'est pour ça que ça a été rapide. Il n'y a pas de produits phytosanitaires. A savoir que le lierre, ça repousse. Si vous dites non ce soir, il y repoussera et il y aura de nouveau dans 2-3 ans, une fresque verte et diversifiée à disposition.

Maintenant concernant le projet pour notre commune, ce qui a été fait, c'est que les artistes ont cherché à trouver l'ADN communal et pour notre commune ce qui est ressorti c'est la jeunesse et l'industrie. Donc l'idée, c'est de faire une fresque sur ces thèmes-là, il y a 3 artistes qui nous sont proposés. Ils nous feront un projet, une maquette, un jury d'experts choisira quel est le projet le plus adapté à ce qui représente notre commune. Et puis ensuite l'idée, c'est de faire participer les écoles. Donc si ça devait se faire, ça serait en période scolaire pour que les enfants puissent aussi participer au projet. Et puis, de terminer par une inauguration de ce mur pour une journée ou un week-end, offert à la population avec différentes manifestations sur le thème de l'eau, sur le thème de notre commune, sur le thème de la liaison à travers tout le canton. Donc c'est clair que c'est un montant qui est important, mais c'est surtout une oeuvre d'art qui est gratuite, qui est à disposition.

Les artistes qui sont venus, ont aussi créé une charte environnementale, c'est, spécial dédicace à Madame Cretton, une charte environnementale qui présente 3 axes : limiter l'empreinte écologique des interventions par l'utilisation du matériel le plus écologique possible et par la compensation des émissions de CO₂, soutenir des projets locaux et internationaux liés à l'eau et sensibiliser le public à la préservation de l'eau.

Pour toutes ces raisons, et parce qu'on pense vraiment que c'est un projet qui peut être intéressant pour notre commune, faire partie de ce lien qui se fait à travers tout le Canton, nous refusons ces amendements. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci. J'ouvre maintenant la discussion générale sur les 2 amendements. Oui, Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut, pour le groupe PDC. Je m'attaque d'abord à l'amendement des Verts, excusez-moi. Alors le groupe PDC ne comprend pas vraiment cet amendement. Mais là, effectivement, il y a un problème de communication. Si on avait su tous, tout de suite, qu'il y avait cet aspect scolaire qui était lié au projet, je pense que ça aurait peut-être changé notre point de vue.

CONSEIL GENERAL

Deuxième point de communication, c'est par rapport au lierre. Comme vous, j'ai été choqué par ce lierre qui a été enlevé, et puis je me suis renseigné. J'ai tout de suite téléphoné à Vincent Daven, puis je dis mais, qu'est-ce qui se passe ? Il m'a dit c'est simple le lierre, première chose il s'attaque aux joints de dilatation des parois en béton, il soulève la ferblanterie de la toiture, c'est pour ça que chaque année ils devaient enlever une partie du lierre qui montait. Et les racines s'attaquent et détruisent les éléments de drainage qui protègent la partie souterraine des parois. C'est ce que l'on m'a dit.

Alors vous contestez le lieu proposé et la précipitation de notre exécutif et non l'oeuvre en elle-même, vous l'avez dit. Donc, si l'oeuvre n'est pas contestée, pourquoi l'avoir rayée du budget ? D'autre part, comme expliqué par notre exécutif, cette oeuvre n'est pas le fruit d'une simple lubie de nos édiles mais elle s'inscrit bien dans une dynamique cantonale. Et le groupe de travail qui a décidé de cet emplacement ne l'a pas fait au hasard. Le but d'une oeuvre est qu'elle se voit, et quelle façade mieux que celle du Corbier tant par sa taille que par son emplacement, pourrait mieux mettre en évidence une oeuvre de graffeur.

Pour toutes ces raisons, le groupe PDC refuse cet amendement.

Je profite encore de ce temps de parole qui m'est donné pour regretter, dans une certaine mesure, le manque de liberté que l'on pourrait laisser à nos élus dans ce genre de domaine. Il n'est pas de petites économies mais si j'étais un élu de l'exécutif, il me pèserait de ne pas avoir une certaine marge de liberté dans mon dicastère, une sorte d'espace où je pourrais agir au feeling, si je puis me permettre cette expression. Et il me semble que cette fresque rentrerait, à mes yeux, dans le cadre d'une réalisation telle que cette fresque. Et là, je parle en mon nom propre.

Quant à l'avis de l'UDC, comme l'expliquait notre exécutif, cette fresque n'est pas simplement une oeuvre isolée, mais bien une oeuvre pédagogique qui inclut dans sa conception et sa réalisation, des élèves de nos classes. Nous n'en doutons pas, cette oeuvre sera de qualité et sera une belle vitrine pour notre commune et nos écoles. Avez-vous déjà vu la caserne des pompiers de Montana ? Que pensez-vous de la fresque réalisée au CO pour ses vingt ans ? A mes yeux, ce sont plutôt des réussites.

Pour ces raisons, le groupe PDC à l'unanimité, refuse ces amendements. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Monsieur Schmid ?

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid, Parti Socialiste Centre-gauche. Pour moi l'aspect central, c'est ce qui a été dit, c'est la visibilité. Or, chacun sait où se trouve la paroi nord du Corbier. C'est justement invisible. Personne n'a accès à cette visibilité.

On ne peut pas passer à pieds, si vous passez en voiture, vous regardez le feu rouge, en face, les villas, c'est trop bas. Personne ne voit cette fresque. Donc, on a beau nous dire que le montant est important mais que c'est gratuit. J'ai un peu de peine à comprendre déjà cette phrase, mais mettre CHF 40'000.- pour une fresque que personne ne verra, c'est de toute façon trop cher, elle coûterait CHF 10.-, ce serait trop cher. Il doit bien exister un mur dans notre grande commune qui peut accueillir cette fresque. Mais pour le moment, à cet endroit-là, c'est pas acceptable. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Monsieur Birbaum ?

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc un peu à l'image de mes préopinants, le groupe PLR est favorable à cet amendement. On trouve le montant qui est disproportionné. On se pose aussi la question de cette rubrique liée. Si vous vous souvenez aussi en décembre 2016, il y avait eu le projet « EnCirqué » qui avait été biffé du budget.

CONSEIL GENERAL

Donc là, on ne soutient malheureusement pas cette proposition de la Municipalité.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres interventions ?

Intervention de Fauquet Lucie: Lucie Fauquet pour Les Verts. Le projet est génial, le thème est génial, la charte est géniale, franchement moi je vous encourage à vraiment trouver un autre mur pour ça.

Mais c'est dommage de commencer en coupant le lierre. Voilà, c'est tout. Mais, le projet est génial et on n'est absolument pas contre les CHF 40'000.- mais vraiment juste, sur la façon de faire. Et sur le fait que ce soit un mur qui a déjà quelque chose de naturel. Voilà, mais sinon, c'est génial. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il encore des interventions ? Ce n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote et je prie les scrutateurs de se lever. Je précise cette fois, il y a un seul vote puisque les amendements 3 et 4 sont identiques et c'est la diminution à CHF 0.- qui sera opposée au budget. Les Conseillers généraux qui acceptent la réduction à CHF 0.- de la rubrique 309.311.00 sont priés de se manifester par main levée. Ceux qui refusent la diminution de cette rubrique ? Merci. Des abstentions ?

Par 22 voix pour les amendements, 19 contre et 1 abstention, les amendements numéros 3 et 4 sont donc acceptés.

Nous passons à l'amendement numéro 5 « Budget de fonctionnement rubrique 309.318 » qui est une nouvelle rubrique « Autres tâches culturelles, frais d'études », amendement PLR par Thomas Birbaum, montant au budget : CHF 0.-, montant à amender : CHF 30'000.-. Je passe la parole à Monsieur Birbaum pour le développement de l'amendement.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Pour rappel, notre amendement demande une étude, donc on met en place un montant de CHF 30'000.- pour une étude, pour un espace de rencontre intergénérationnel et interculturel. Donc sans surprise, on l'avait déjà exprimé en avril lors de la réponse à notre postulat, nous ne sommes pas satisfaits de la réponse qui nous a été donnée par le Conseil municipal. Tout simplement pas parce que ça ne va pas dans notre sens, c'est juste que pour nous, le travail de réponse au postulat, le travail d'étude n'a simplement pas été fait. On nous avait répondu sous la forme d'un inventaire, des actions culturelles, des rencontres et les discussions qui avaient eu lieu avec d'autres municipalités.

Nous, ce que nous demandions, je l'avais déjà exprimé en avril, c'était des chiffres, un sondage, des statistiques, une analyse des besoins, une analyse des ressources humaines, des ressources matérielles. Et ça n'avait pas du tout été répondu dans le postulat, dans la réponse à notre postulat.

Pour nous, le Conseil municipal a besoin de moyens pour faire cette étude. Donc, pour faire ce travail préparatoire, donc dans une démarche constructive, on met à disposition du Conseil municipal un montant de CHF 30'000.- pour le faire. Par exemple, pour analyser si on pourrait convertir un local existant pour faire un tel espace, faire un partenariat avec un espace de coworking, analyser ces ressources humaines, ces ressources matérielles, etc. Donc, c'est pour ça qu'on met ce montant de CHF 30'000.-. Seule une étude peut répondre à ça et on vous remercie de soutenir cet amendement.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Je passe la parole au rapporteur de la Cogest, Monsieur Zürcher.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Zürcher Cédric: La Cogest refuse cet amendement avec 1 oui, 5 non et 1 abstention.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Je passe la parole au Conseil municipal pour sa prise de position.

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour le Conseil municipal. Alors, le Conseil municipal rejette cet amendement dans la mesure où la réponse est la même qu'au postulat. N'ayant pas de locaux pour mettre en place un lieu de rencontre interculturel et intergénérationnel, une étude servirait à rien. A moins que vous nous donniez assez d'argent pour qu'on mette en place un bâtiment et que dans ce bâtiment il puisse y avoir des locaux, les CHF 30'000.- ils servent à rien. D'autre part, je précise qu'on est quand même, vous l'avez relevé de manière relativement ironique, mais on est quand même en train de travailler avec la commune de Monthey pour ce qui est de la jeunesse et avec la commune de Monthey aussi par le biais du CMS pour ce qui est des seniors, pour essayer de voir quels sont leurs besoins, et si le besoin c'est vraiment un lieu ou un espace de rencontre, il faudra qu'on fasse avec les salles qu'on a déjà, ça sera pas un lieu fixe mais ça sera peut-être des projets itinérants, la réponse viendra dans le courant de l'année prochaine. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci. J'ouvre maintenant la discussion générale. Quelqu'un veut-il s'exprimer ?

Je considère la discussion comme close. Et nous allons passer au vote. Je prie les scrutateurs de se lever.

Les Conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Ceux qui le refusent ? Merci. Des abstentions ?

Par 11 oui, 25 non et 6 abstentions, l'amendement numéro 5 est refusé.

Nous passons à l'amendement numéro 6 « Budget de fonctionnement rubrique 320.318.34, médias, prestations de communication », amendement Parti Socialiste Centre-gauche par Daniel Schmid. Montant au budget : CHF 30'000.-, montant amendé : CHF 15'000.-. Je passe la parole à Monsieur Schmid.

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid, Parti Socialiste Centre-gauche. Nous ne nous opposons pas à une réorganisation de notre communication. Toutefois, notre commune bénéficie d'un journal, le « Colombes & Muraille » qui paraît deux fois par année. Il retrace l'activité du Conseil municipal, il est agrémenté d'articles et d'interviews sur la vie de nos cinq villages.

Nous bénéficions d'un site internet très complet qui renseigne la population sur le fonctionnement à tous les niveaux de notre commune.

Les médias locaux. Canal 9, Radio Chablais, le Nouvelliste, le Régional, rapportent régulièrement les événements marquants de la gestion communale.

Lors d'événements exceptionnels, votations communales, manifestations culturelles notamment, la Municipalité procède également par l'envoi de tous-ménages. Les Conseillers municipaux apparaissent régulièrement dans la presse sur les sujets qui concernent leur dicastère. Plusieurs fois par législature le Conseil municipal invite la population pour faire le bilan de ses activités.

On voit si la nécessité de coordonner tout cela n'est pas remise en cause, nous estimons le montant de CHF 30'000.- exagéré. En deux ans, les montants consacrés à la communication passent de CHF 1'500.- à CHF 55'000.-. Pour nous, la communication doit être envisagée de manière globalisée et des économies sur ce poste peuvent être réalisées. C'est pourquoi nous amendons ce poste à CHF 15'000.-. Merci.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci. Je passe la parole au rapporteur de la Cogest, Monsieur Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: La Cogest refuse cet amendement avec 1 oui, 6 non et 0 abstention.

Intervention de Vuille Côme: Merci au rapporteur de s'annoncer aussi pour le PV, quand il prend la parole. Je passe la parole au Conseil municipal pour sa prise de position.

Intervention de Buttet Yannick: Oui. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil municipal vous propose de rejeter cet amendement. C'est vrai que Monsieur Schmid a fait l'inventaire de nombreux moyens de communication et il a relevé lui-même à la fin de son intervention, nous devons fournir de la matière pour remplir le journal communal, pour remplir le site internet. On a fait de gros efforts dans les dernières années et c'est vrai, vous avez vu que la communication de la commune s'est déjà professionnalisée sous une certaine forme, c'est pour ça qu'il y a des montants qui ont déjà été investis.

Mais aujourd'hui, on voit qu'avec une commune de notre taille, avec tous les défis qui nous attendent, on a parlé de nombreux investissements. On a la nécessité de pouvoir communiquer davantage, vous avez relevé tout à l'heure les problèmes de communication sur la fresque végétalisée. On a eu aussi différents soucis de communication entre le Conseil général et le Conseil municipal ou il y a eu des imperfections et là, c'est l'occasion, enfin, d'avoir une vraie communication qui ne servira pas seulement à alléger le secrétaire municipal et les Conseillers, parce qu'aujourd'hui on fait ça encore un peu de manière artisanale, mais ça permettra vraiment d'améliorer la communication et de donner encore une meilleure image de notre commune.

Intervention de Vuille Côme: Merci. J'ouvre maintenant la discussion générale. Oui, Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut, pour le groupe PDC. Au travers d'un postulat déposé le 13 mai 2018, le PDC réclamait une professionnalisation à la communication pour notre commune, commune qui s'approche rapidement des 10'000 habitants. Qui dit professionnalisation, pense également aux coûts liés par cette dernière. Donc le PDC refuse de faire des économies sur cet aspect essentiel, qui lie le citoyen avec son quotidien. Donc le groupe PDC refuse cet amendement.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Madame Morisod.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour les Verts. Le groupe des Verts estime qu'une communication efficace est nécessaire pour le bon fonctionnement d'une municipalité. Nous pensons que le montant au budget est raisonnable et nécessaire pour assurer une meilleure communication afin d'éviter les problèmes rencontrés l'année passée. Le groupe des Verts s'oppose donc à la réduction de ce budget et par conséquent, à l'amendement proposé.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Une autre intervention? Monsieur Birbaum.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum, pour le groupe PLR. Donc à l'image des préopinants, le groupe PLR combat également cet amendement. Il trouve qu'il ne faut pas tuer ce projet dans l'œuf. Merci, je n'étais plus sûr de l'expression. Donc, nous on soutient la Municipalité sur ce point-là. Et puis, après on fera le bilan l'année suivante pour voir ce qui a été fait et ce qui n'a pas été fait, et où on en est exactement.

Intervention de Vuille Côte: Merci. D'autres interventions? Oui, Monsieur Vannay.

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien pour l'UDC. Nous combattons l'amendement aussi.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Y a-t-il encore des interventions ? Si ceux qui ont déposé l'amendement veulent réagir ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close et nous allons passer au vote. Merci aux scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui le refusent ? Des abstentions ? Par 4 oui, 37 non et une abstention, l'amendement numéro 6 est refusé.

Nous passons à l'amendement numéro 7 : « budget de fonctionnement rubrique 651.363.30, trafic communal, bus urbain » amendement PDC par José Sotillo, montant au budget : CHF 982'800.-, montant amendé : CHF 1'067'800.-. Je passe la parole à Monsieur Sotillo pour le développement de l'amendement.

Intervention de Sotillo José: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chers collègues, Cher public. Notre région est engorgée par le trafic routier. Ceci se vérifie malheureusement au quotidien. Afin de promouvoir et stimuler les transports publics régionaux et faciliter leur utilisation, le PDC demande pour tous les habitants de la commune de Collombey-Muraz, la gratuité des transports publics MobiChablais. Ainsi, toute notre population pourra profiter d'une alternative concrète et gratuite à la voiture. Cette proposition encouragera également les jeunes qui n'ont pas encore le permis à utiliser MobiChablais et surtout, celle-ci les encouragera à garder cette habitude sur le long terme.

Enfin, cette gratuité incitera nos aînés à utiliser les transports publics en leur simplifiant au maximum la problématique des titres de transport. Quant au chiffre de CHF 85'000.- ajouté à la somme budgétisée, il découle de la clé de répartition des CHF 360'000.- de billetterie, un peu moins de 25 % de ce chiffre pour notre commune. Somme calculée de manière optimiste. Par les temps qui courent, je trouve qu'il serait important de favoriser les transports publics, non pas pour dépenser les deniers publics à tout-va, mais pour rendre gratuit MobiChablais aux utilisateurs effectifs. Une bonne promotion pour nos concitoyens, cela donnerait un nouvel élan à notre commune, à notre région, à notre canton, à notre pays. Les communes voisines, s'allieront, sans nul doute, ces prochains temps. Je suis persuadé que dans quelques années, un grand nombre de la population suisse et d'ailleurs verront également cet effet de gratuité. Aujourd'hui, nous avons la possibilité d'être une commune novatrice et aussi de donner un premier souffle pour notre avenir et celui de nos enfants sur cette planète.

Voilà une belle politique d'encouragement, une politique d'environnement, une politique familiale. Merci de la soutenir.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Je passe la parole au rapporteur de la Cogest, Monsieur Zürcher.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Cédric Zürcher: Cédric Zürcher, rapporteur de la Cogest. La Cogest accepte cet amendement avec 4 oui, 0 non, 3 abstentions.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet Parvex pour le Conseil municipal. Le Conseil municipal se montre favorable à cet amendement qui, pour lui, semble être un vrai moyen incitatif pour augmenter la fréquentation du bus urbain et pour répondre aussi au problème de la mobilité dont tout le monde parle, et tout le monde est aussi conscient qu'il faut trouver des solutions pour essayer d'augmenter l'habitude de passer aux transports publics et d'utiliser les transports publics. Et il pense aussi, qu'il s'agit d'un surcoût raisonnable par rapport aux coûts qui sont déjà induits par le bus MobiChablais puisqu'on paie environ CHF 1'000'000.- pour l'exploitation de ce bus. Ensuite, concernant les modalités pour introduire cette gratuité, nous nous sommes retournés vers les TPC et ils nous ont dit que c'était tout-à-fait faisable d'envisager cette gratuité à travers un moyen simple, qui est de facturer les courses réellement effectuées par les utilisateurs, par les habitants de Collombey-Muraz via un système de cartes qui est actuellement en cours d'étude aux TPC. Une carte de paiement qui doit être mise en application durant le courant de l'année 2020. Il y a encore des discussions qui se font par rapport aux discussions Mobilis, mais c'est déjà prévu à travers cette carte, on pourrait avoir un décompte des courses effectuées qui serait refacturé au niveau de la commune. Donc pour un surcoût tout-à-fait raisonnable.

Et puis, ce serait valable aussi bien pour les bus MobiChablais que pour la ligne AOMC tel que nous ont confirmé les TPC.

Ensuite de ça peut-être un petit détail technique, il faudrait alors effectuer un changement de rubrique si vous acceptez cet amendement, et d'imputer ce surcoût sur la rubrique 651.366.40, promotion de l'abonnement des bus urbains.

Intervention de Vuille Côte: Merci. J'ouvre maintenant la discussion générale. Quelqu'un veut-il s'exprimer ? Monsieur Vannay.

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef de groupe UDC. Le groupe UDC a toujours été contre les augmentations superfétatoires de charges en général. Néanmoins, et après étude de l'amendement de nos voisins du centre, nous soutenons cet amendement. Et vous invitons à en faire de même aujourd'hui. Nous sommes tout de même contraints d'avouer dans un sens, qu'il est important de trouver des solutions globales sur la mobilité régionale.

C'est vraiment l'idée de fond, de gratuité de cet amendement qui permet à chaque citoyen de profiter des transports en commun qui nous a convaincu. Cependant, nous resterons attentifs à l'évolution des coûts de cette mesure et proposerons, le cas échéant, les adaptations nécessaires.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Madame Fauquet.

Intervention de Fauquet Lucie: Lucie Fauquet pour Les Verts. La gratuité des transports publics rentre complètement dans la thématique du développement durable et sans surprise donc, dans les objectifs principaux du groupe des Verts. La gratuité permet une très forte attractivité des transports en commun. On améliore l'accès et de ce fait, on encourage fortement le développement de la mobilité douce.

CONSEIL GENERAL

Le groupe des Verts vous invite donc vivement à soutenir cet amendement. Merci.

Intervention de Vuille Côme : Merci. D'autres interventions ?

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid, Parti Socialiste Centre-gauche. Nous partageons à 100 % les objectifs de cet amendement. Promouvoir l'utilisation des transports publics par la gratuité est la meilleure façon de produire un électrochoc dans la population, afin de l'intéresser à utiliser ce moyen de transport. Toutefois, ce bus urbain est utilisé par plusieurs communes et pour d'évidentes questions pratiques nous ne pouvons pas faire cavalier seul sur le mode de financement. Hélas, la commune voisine de Monthey vient de refuser la pratique proposée par cet amendement. Toutefois, la Municipalité de Monthey a déclaré, je cite : « Le signal a été entendu, nous reviendrons vers vous avec une analyse et des propositions dans ce sens ». En conséquence, nous demandons au groupe PDC de retirer cet amendement et de déposer un postulat qui traite de manière globale cette problématique. Le cas échéant, nous soutiendrons ou cosignerons volontiers une telle demande.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Oui. Monsieur Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher pour le PLR. Pour être franc, le groupe PLR a de la difficulté à se prononcer pour soutenir ou non cet amendement. Pour reprendre dans les termes le Champagnac d'or 2019 : « Dans cette coquille vide, il y a un os ». Même si l'intention est louable, il n'en reste pas moins autant de réponses que le groupe PLR aimerait obtenir de la part du groupe dépositaire, à savoir :

1. Comment seront gérés les transports hors territoire communal ?
2. L'amendement fait état des coûts optimistes. Dans ce cas, quels seraient les coûts pessimistes ?
3. Que se passera-t-il une fois la limite budgétaire atteinte ? Peut-être après 3 mois, est-ce qu'on dira non, désolé il n'y a plus de budget ? Comment les dépositaires pensent gérer cette situation et les frustrations ?
4. Comment se gère la convention avec les autres communes ? Avec quelle clef de répartition ?

Une fois de plus, il semble que l'idée soit bonne, mais qu'il est trop tôt. L'aspect « gratuit » est tout relatif, puisque finalement ce sont avec nos impôts que cela sera payé. Tout en restant certains qu'une diminution du trafic apportera une meilleure qualité de vie aux citoyens et citoyennes. Là est toute la difficulté pour notre groupe de se prononcer. Nous ne voulons pas non plus signer un chèque en blanc avec des coûts non maîtrisés. Le Conseil général de Monthey a refusé une telle proposition. Peut-être devrions-nous plutôt demander à notre Municipalité d'approcher les différentes communes constituant l'agglomération chablaisienne afin d'étudier une solution propre à l'ensemble de l'agglomération. En fonction des réponses données, le groupe PLR demandera éventuellement une interruption de séance afin de se concerter. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il d'autres prises de paroles ? Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton. Alors je trouve que les questions de Monsieur Cédric Zürcher étaient fort intéressantes. J'aimerais bien entendre justement les réponses à ces questions. Si Monsieur José Sotillo pouvait nous donner les réponses s'il vous plaît.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Je passe la parole à Monsieur Sotillo.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: José Sotillo pour le PDC. Au niveau opérationnel, ce sera donc la Municipalité qui va s'en occuper. Je crois qu'ils ont déjà donné plusieurs de ces réponses.

Cédric, si tu peux peut-être me répéter la première question ? Comment sont gérés les transports hors territoire communal ? Je crois savoir que chaque commune gère selon un certain ratio. Mais ça, je laisserai les communes, la Municipalité, donner des précisions à ce sujet.

L'amendement a fait état des coûts optimistes, dans ce cas quels seraient les coûts pessimistes ? Alors c'est clair que cela va dépendre évidemment, des recettes. On sait aujourd'hui que les recettes, pour nous, c'est à peu près 25 %.

Que se passera-t-il une fois la limite budgétaire atteinte ? Peut-être après 3 mois est-ce qu'on dira non, désolé il n'y a plus le budget ? Alors je ne pense pas, je pense qu'on assumera en tout cas l'année, comme disait l'UDC tout à l'heure, je pense qu'on tirera le bilan et puis on devra adapter ensuite les moyens.

Comment se gèrent les conventions avec les autres communes ? Avec quelle clé de répartition ? Je ne peux pas vous donner directement une réponse, donc je laisserai le Conseil municipal peut-être apporter les réponses complémentaires. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Je passe la parole au Conseil municipal qui a été interpellé.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet pour la Municipalité. Alors effectivement, concernant la gestion des transports hors commune, hors de la zone communale, donc c'est le même système de gestion des transports.

Concernant la version optimiste du budget, c'est pas une version optimiste, c'est qu'on a déjà surestimé les recettes qui étaient attendues, fixées et prévues par les TPC. Donc, si on devait encore aller au-delà de ça, même si on pouvait compter doublement des utilisateurs, ce qui serait magnifique, ça ferait encore un surcoût tout à fait raisonnable.

Ensuite, concernant les communes. Les communes de l'agglo discutent au sein du Copil concernant la gestion et la mobilité. Il y a déjà eu des discussions dans ce sens qui sont faites déjà pour la gratuité au niveau des enfants et donc c'est encore des sujets qui devront être discutés et finalisés. Mais là, notre commune a aussi un rôle moteur à jouer, d'être incitative vis-à-vis des autres communes pour l'introduction de cette gratuité. Ensuite de ça, concernant la convention qui est liée, donc il y a une répartition du déficit, donc des coûts d'exploitation globaux, moins les recettes et dans la clé de répartition actuellement la commune de Collombey-Muraz paie 25 %. Ça, ça sera inchangé pour le moment. Donc ça ne change pas la clé de répartition.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour Les Verts. Quand j'entends toutes ces discussions, je me demande si cette proposition vient du Conseil municipal ou vient du groupe des PDC. C'est assez surprenant que les réponses fussent depuis le Conseil municipal. Merci.

Intervention de Vuille Côme: C'est normal que le Conseil municipal puisse aussi réagir. Mais oui, Monsieur Sotillo.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: José Sotillo pour le PDC. Professionnellement je travaille dans les écoles de Villeneuve. Depuis une année on utilise Mobilis. Les communes de Villeneuve, Rennaz, Chessel, Roche et Noville ont proposé le titre de transport gratuit à tous les élèves. Donc depuis une année et demie, les titres de transports pour, tous les élèves de 1 à 11 H ont un titre de transport. Même ceux qui ne l'utilisent pas. Il y a des élèves qui vont de Villeneuve jusqu'à Fun Planet pour ceux qui connaissent, il y en a qui vont se promener au village à côté pour aller jouer au foot par exemple. Donc c'est quelque chose que je connais maintenant depuis une année et je voulais proposer ça pour la commune de Collombey-Muraz.

Intervention de Vuille Côme: Le conseil municipal aussi souhaite s'exprimer.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je crois que lorsqu'il y a une mise en cause comme celle-là, je me dois aussi d'intervenir, parce que chacun fait son job. Vous faites le vôtre en revendiquant la mort de la fresque végétalisée. Nous on fait le nôtre en analysant très sérieusement vos demandes et en cherchant des solutions si on trouve que les idées sont bonnes. Donc là, les contacts ont été pris. Ma collègue Sandra Cottet-Parvex fait son job d'une manière parfaite concernant la mobilité entre autres, elle a pris les contacts, elle a des réponses à vous donner aujourd'hui. Et sinon il se serait passé quoi ? Franchement, vous nous reprochez de trop bien travailler, de travailler trop vite ? On entend ça maintenant régulièrement, ça nous étonne. Ça nous frappe, et puis c'est vrai que c'est un peu décevant de notre côté, parce que finalement on nous reproche d'aller chercher des informations, de manière à ce que ce soir eh bien finalement, toutes les mises en cause qui arrivent, sont balayées parce que nous avons les réponses à toutes vos questions. Je pense qu'on fait seulement notre job, c'est tout.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Je précise justement que les amendements sont déposés pour nourrir la discussion de ce soir. Il y avait une demande de parole de Monsieur Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher pour le groupe PLR. Alors merci pour les réponses d'abord. Ensuite, c'est vrai quand on parle de surcoût raisonnable, moi ça me fait toujours un petit peu froid sur l'échine parce que je me réfère toujours un petit peu à la crèche/UAPE, où on nous avait vendu quelque chose de raisonnable. On connaît aussi les coûts qu'on a aujourd'hui. Moi, j'ai l'impression de signer un chèque en blanc. Avec ça, encore une fois, c'est une excellente idée, je suis aussi convaincu par cette mobilité qui va soulager probablement une partie du trafic sur notre commune. Maintenant, c'est trop tôt pour moi il y a une analyse qui doit être un peu plus approfondie avec les communes de l'agglomération d'une manière globale.

Je vais demander une interruption de séance. Je le fais à la place de mon chef de groupe, je ne sais pas si çamarche?

Intervention de Vuille Côme: Merci. Avant de le faire, j'aimerais juste clarifier 2-3 choses avant le vote. Le Conseil municipal a demandé une modification de la rubrique et j'ai une question parce qu'on a également un autre amendement qui suit, qui concerne aussi un peu la même chose, puisque vous voulez le passer maintenant dans « Promotion bus urbain », et dans les « autres subventions, transports publics, encouragement », il y a aussi un amendement qui touche cette rubrique. Ma question, c'est simplement de savoir si, au final, on devrait les mettre dans la même et puis les opposer ou pas. Je ne sais pas quelle est la motivation de ce changement de rubrique.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet Parvex pour la Municipalité. Alors, la cause de ce changement de rubrique vient du fait qu'en le mettant dans cette rubrique-là, le surcoût via une promotion des abonnements de bus urbain, ça nous permet de ne pas avoir de remise en cause de la subvention cantonale.

Et puis aussi pour la petite histoire, ce qu'on a pu entendre, nous n'avons pas de subventions fédérales pour l'exploitation du bus urbain.

Intervention de Vuille Côte: Donc, ça veut dire, pour l'amendement suivant, il y aurait aussi lieu de modifier si jamais la rubrique ou pas ? C'est juste pour savoir si on doit les opposer entre eux ou pas ?

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Non effectivement, il n'y aurait pas de raison de le modifier.

Intervention de Vuille Côte: Ce serait dans la rubrique 690.366.36 donc qui seront votés séparément. D'accord, merci pour cette clarification et il y a une deuxième clarification qui doit aussi intervenir. Il y a plusieurs groupes qui ont interpellé Monsieur Sotillo pour savoir si l'amendement était maintenu ou s'il était retiré au profit d'un postulat. Peut-être qu'on va faire l'interruption de séance et ensuite on reprendra et je vous interpellerais sur ce point. Donc on fait une interruption de séance de 5 minutes.

Intervention de Vuille Côte: Je vous prie de regagner vos places. Nous reprenons la discussion sur l'amendement numéro 7. J'interpelle Monsieur Birbaum pour qu'il m'indique si l'amendement numéro 8 vise exactement la même promotion avec le changement de compte qui est proposé.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Non, il n'a pas du tout le même objectif. Mon amendement à moi, qui vient après.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Ils ne seront donc pas opposés et votés séparément. J'interpelle maintenant Monsieur Sotillo sur le maintien de l'amendement par rapport aux propositions qui ont été faites.

Intervention de Sotillo José: Nous maintenons l'amendement, je le maintiens. Je peux encore ajouter 2 petits mots ? Je suis assez triste de voir que Madame Nathalie Cretton me fasse une remarque telle. Je suis papa, j'ai 3 enfants, adultes. C'est ma deuxième législature. Il me semble assumer quand même ce genre d'amendement.

Deuxième chose, Monsieur Daniel Schmid qui, il y a quelque temps, semblerait que cet amendement était le plus bel amendement que l'on aurait pu avoir depuis deux législatures et aujourd'hui, par rapport aux valeurs du Parti Socialiste, vous dites que vous allez peut-être cosigner un postulat. J'ai de la peine à vous comprendre.

Intervention de Vuille Côte: Y a-t-il encore des prises de parole sur cet amendement ? Monsieur Schmid.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid pour le Parti Socialiste Centre-gauche. Pour répondre à Monsieur Sotillo, entre le moment où la Cogest s'est prononcée sur les amendements, il y a eu le vote de Monthey. Pour nous c'est quand même très important d'avoir une politique globale avec les gens qui font partie de ce bus. Comme on a quand même vu dans les réponses, tout n'était pas très clair, donc il me semble important quand même d'étudier avec les personnes, avec les communes qui utilisent ce bus, d'avoir au moins une politique cohérente. C'est ce qui nous semble important. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Après moult discussions, le PLR est arrivé à une position commune, qui était celle de dire que nous refusons cet amendement mais nous demandons quand même une transformation en postulat. On m'a dit que vous n'allez pas le faire malheureusement, on regrette. Alors je vais vous donner quelques éléments, pourquoi nous refusons cet amendement, en tout cas, nous le soutiendrons pas. Donc, comme ça a été plusieurs fois relevé aussi par Cédric Zürcher, ce côté non-maîtrise des coûts pour nous il est vachement problématique, parce que même si vous m'avez beaucoup critiqué moi et le groupe PLR, pour dire comme quoi que notre amendement sur la baisse du coefficient d'impôt était irresponsable, déraisonnable et j'en passe. Nous, au moins, on avait sorti l'étude en disant: voilà, ça va coûter tant. Et nous on a peur justement pour cette gratuité des transports publics, qu'on ne sache pas justement combien ça va coûter. Et nous, c'est quelque chose pour nous qui n'est pas acceptable. Un deuxième élément, ça a été relevé aussi par Monsieur Daniel Schmid, c'est ce côté aussi intercommunalités, on parle sans arrêt : « Il faut qu'on se coordonne avec les autres communes », « MobiChablais c'est pas seulement la commune de Collombey-Muraz », « Monthey a dit non ». Et là, on dit eh bien Collombey on part solo, on part tout seul avec notre propre système de cartes qui sera sûrement fourni par les TPC. Et nous aussi là, ce côté partir solo sans se concerter avec la commune de Monthey, c'est pas pertinent. Il aurait été plus simple un postulat, où la commune de Monthey ou un autre groupe, aurait aussi posé un postulat sur la commune de Monthey, il y aurait donc une réponse commune. Dans ce cas-là, on aurait pu avancer tous ensemble.

Le groupe PLR a toujours été très attentif, très conscient de l'encouragement en transports publics. Notamment on l'avait proposé l'année passée, un amendement au budget de CHF 30'000.-. On l'avait calculé en disant, c'est un tiquet offert par personne pour la commune, c'est une offre découverte, qui aurait pu être pertinente pour que les gens utilisent plus les transports publics. Malheureusement ça avait été refusé. Et c'est pour ça qu'on a encore une fois, déposé un autre amendement au budget, on va en discuter juste après. Mais nous, on ne peut malheureusement pas soutenir cette idée de gratuité totale. Pour nous, c'est quelque chose qui n'est pas dans notre ADN.

Alors malheureusement on va dire non à cet amendement. Et on vous invite à soutenir l'amendement qui va suivre. Là aussi, j'aurai l'occasion de plus le développer.

Donc voilà, merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il encore des prises de parole sur cet amendement ? Oui, Madame Fauquet.

Intervention de Fauquet Lucie: Lucie Fauquet pour Les Verts. Donc je le répète, le groupe des Verts est toujours pour. Et pour répondre à Thomas Birbaum, peut-être qu'il faut qu'on montre l'exemple. Et je pense qu'on en est capable. Merci.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il encore des prises de parole ? Oui, le Conseil municipal.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet Parvex pour la Municipalité. Alors juste une précision, il ne s'agit pas de mettre en place, une carte spécifique pour Collombey-Muraz, cette carte ce sont les TPC qui vont la mettre en place durant le courant de l'année, pour une carte de paiement pour les transports publics du réseau MobiChablais. Ça, c'est la première première chose. Ensuite les coûts de fonctionnement, ils vont pas changer, les coûts d'exploitation en ligne, les coûts des salaires, les coûts des bus, ils sont déjà là.

Il y a un effet sur les recettes et les recettes elles ont été estimées en fonction de ce que projettent les TPC, l'exploitant. Qui estime à ces recettes environ CHF 250'000.-, pour lequel on paie le 25 %. C'est sur cette estimation encore très optimiste des TPC, qu'a été fixé ce surcoût, qui reste, je le répète, un surcoût très raisonnable, par rapport aux environs CHF 1'000'000.- qu'on paie actuellement pour le bus urbain.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Encore Monsieur Birbaum ? Non, ce n'est pas le cas. Y a-t-il encore des prises de parole ? Si c'est pas le cas, la discussion est maintenant close. Et nous allons passer au vote. Je prie les scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui le refusent ? Des abstentions ?

Par 30 oui, 5 non et 7 abstentions, l'amendement est accepté.

Nous passons à l'amendement numéro 8 « Budget de fonctionnement, rubrique 690.366.36 : « autres tâches relatives au trafic, subventions transports publics encouragement ». Amendement PLR par Thomas Birbaum montant au budget : CHF 0.-, montant amendé : CHF 30'000.-.

Avant de passer la parole à Monsieur Birbaum pour le développement de l'amendement, je précise pour que ce soit bien clair aussi au PV, que l'acceptation a impliqué aussi la demande du Conseil municipal de changement de rubrique, comme ça on est clair.

Donc, je passe la parole à Monsieur Birbaum pour le développement de l'amendement numéro 8.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc cet amendement concernait aussi l'encouragement aux transports publics. Si vous l'avez lu, cet amendement il disait déjà qu'on fixe un montant dans le budget, donc il y avait ce côté maîtrise des coûts ici qui étaient limités en disant: voilà, on met CHF 30'000.- et avec ces CHF 30'000.-, le Conseil municipal choisit que faire. Il y avait plusieurs possibilités.

Bon, l'année passée, j'avais parlé du tiquet gratuit. Cette année, j'ai parlé plutôt de la journée gratuite. Par exemple comme ils font les bus de Sion, une journée gratuite un samedi, que les gens découvrent l'offre et qu'ensuite les gens ils peuvent dire bah finalement cette offre me plaît, je vais prendre un abonnement, je vais payer mon tiquet, etc., je vais changer d'utilisation, je vais préférer le bus à la voiture.

Un autre point aussi qui nous semblait très important, c'était ce côté communication autour de l'offre. On trouvait au sein du groupe PLR que ce n'était pas le prix qui empêchait les gens de prendre le bus, c'était le manque de connaissance sur ces bus, ces horaires, le transport à la demande, le fait que quand on arrive à la gare d'Aigle à 22 heures 52 on doit prendre le bus, donc on doit commander le bus, le bus nous prend, il passe à Muraz, à Monthey, puis ensuite il revient sur Collombey. Et ça, c'est certaines choses que les gens ne comprennent pas, ont quelques difficultés, ce côté service à la demande. Donc pour nous, c'est

CONSEIL GENERAL

un point vraiment à mettre l'accent, vu que c'est quand même quelque chose d'unique dans notre pays je pense. J'ai pas fait des analyses statistiques pour comparer les différents modèles, mais en tout cas, ce côté communication, j'ai marqué : information pour l'usage sur Smartphone, flyers, conférences, enfin ce genre de choses. C'est pour ça, pour nous ces CHF 30'000.-, ça a une pertinence à l'avoir dans le budget. C'est pour ça qu'on soutient ce montant, cet amendement, où on pensait que ce n'était pas vraiment le prix qui refrénait les gens à prendre les transports publics, c'était le manque de connaissance autour d'un tel service. Et donc j'espère justement que la discussion de ce soir ça va tous vous encourager à rentrer chez vous en bus TPC, ou à venir dorénavant au Conseil général en bus TPC, vous verrez, c'est super pratique il y a des départs chaque quart d'heure. Donc je vous encourage encore à prendre ces bus et à soutenir cet amendement. Merci beaucoup.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Je passe la parole au rapporteur de la Cogest. Monsieur Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, rapporteur de la Cogest. L'amendement a été accepté par la Cogest : 5 oui, 1 non et 1 abstention.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Je passe la parole au Conseil municipal pour la prise de position.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet Parvex pour la Municipalité. Alors le Conseil municipal s'était aussi proposé pour cet amendement.

Intervention de Vuille Côme: Merci. J'ouvre maintenant la discussion générale. Quelqu'un veut-il s'exprimer ?

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Vu les investissements qu'on fait par rapport à l'amendement précédent. Là, je m'adresse à Thomas, est-ce que vous allez le maintenir cet amendement ? Tu vois vraiment l'utilité ? Je veux dire, on consacre déjà CHF 85'000.- pour la gratuité des transports, est-ce que ces CHF 30'000.- te sont vraiment utiles tu l'imagines ?

Intervention de Vuille Côme: Y a-t-il d'autres prises de position ? D'autres questions, avant de passer la parole à Monsieur Birbaum ? Ce n'est pas le cas, Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc oui Emmanuel, je te réponds que oui, je pense que c'est vraiment nécessaire. Et c'est d'ailleurs toi qui m'avais inspiré l'idée l'année passée, en disant que tu t'opposes à mon amendement, mais tu demandais vraiment de la communication à fond sur cet encouragement des transports publics MobiChablais. Donc tu vois, je ne suis peut-être plus ton élève, mais j'ai gardé tes bonnes idées et c'est pour ça que je me suis permis de te la piquer et la proposer sous forme d'amendement. Voilà.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Est-ce que quelqu'un combat cet amendement ? Si la Municipalité est pour et que personne ne s'oppose, il sera tacitement accepté. Ce n'est pas le cas, donc l'amendement numéro 8 est tacitement accepté.

CONSEIL GENERAL

Nous passons à l'amendement numéro 9 : « Budget de fonctionnement, rubrique 900.400.00 sur les impôts sur les personnes physiques ». Je me permets d'interpeller déjà en préambule Monsieur Birbaum, s'il me confirme qu'il est bien devenu sans objet au vu du vote sur le coefficient d'impôt.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Absolument, sans objet.

Intervention de Vuille Côme: Merci. L'amendement numéro 9 est sans objet, nous avons fini la lecture des amendements. Et nous passons maintenant à la discussion de détail sur l'ensemble du budget. Pour être le plus efficace possible, je vais passer le budget par rubrique générale. Si vous avez des questions, je vous prie d'être attentifs et d'annoncer le numéro de la rubrique concernée et la page.

Avez-vous des questions ou des remarques concernant le message du Conseil municipal, pages 3 à 11 ? Sur les principaux éléments du budget annuel 2020, pages 13 à 21 ? Budgets de fonctionnement, compte 0 : administration générale, pages 24 à 32 ? Oui, Monsieur Gex-Fabry ?

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. J'ai juste une question, à la page 24 sur le point 011.318.37 Easyvote. J'aimerais juste savoir un petit peu de quel oeil voit la Municipalité ce montant qui est investi sur ce point Easyvote ? Est-ce que ça fonctionne, est-ce que ça ne fonctionne pas ? On a une année maintenant de fonctionnement on dira.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Monsieur le conseiller général, Mesdames, Messieurs. C'est très difficile à dire, vous savez l'avis que nous avons à l'époque sur Easyvote, vous avez souhaité qu'on mette en place ce système.

Aujourd'hui, on peut simplement observer les taux de participation aux élections et votations. Très très difficile à dire quel impact ça a, on voit que les taux de participation ne sont pas plus élevés qu'auparavant, mais c'est dur à dire si c'est plutôt des jeunes, des moins jeunes, on va faire ce bilan selon la demande qui a été faite et puis ensuite, on pourra vous répondre. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui, en l'état, c'est impossible de déterminer quel impact a pu avoir Easyvote.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres questions sur la rubrique 0 ? Rubrique 1 : sécurité publique, pages 33 à 41 ? Monsieur Birbaum ?

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. A la page 29, la rubrique 029.317.20 promotion économique. Je voulais juste connaître un peu le bilan actuel, est-ce que c'est toujours une priorité du Conseil municipal ? Je pense que oui, mais j'aimerais juste qu'on fasse un petit topo sur le point. Est-ce qu'il y a des grosses entreprises qui ont prévu de venir ou autre ?

Intervention de Buttet Yannick: Alors volontiers quelques informations. Dans la promotion économique d'abord, on a cette collaboration avec la ville de Monthey comme elle avait été annoncée qui devrait se poursuivre l'année prochaine. Cela permet surtout à la ville de Monthey d'avoir dans son cadastre les disponibilités de la commune de Collombey-Muraz. Et puis oui, normalement on devrait pouvoir annoncer des bonnes nouvelles. Alors c'est pas venu par cette promotion économique, mais on a des entreprises qui devraient s'implanter chez nous, on devrait pouvoir créer des pôles au niveau des technologies du

CONSEIL GENERAL

futur, c'est passé plutôt par des relations personnelles mais l'important, c'est que ces entreprises viennent chez nous.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Donc on était revenu au compte 0. D'autres questions sur le compte 0 ? Oui, Madame Cottet.

Intervention de Cottet Véronique: Véronique Cottet. Juste une question sur le compte 161.352.16 état-major intercommunal EMCR. Pourquoi une baisse de budget de CHF 5'600.- ? Et comment sont programmées les activités cet organe ? Merci.

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers. Alors une information. En fait pourquoi une baisse ? C'est plutôt les budgets précédents qui étaient surévalués, puis en fait cet état-major, il est piloté par la ville de Monthey qui nous a fourni le budget des années à venir. Donc là, l'organisation elle est pilotée par la ville de Monthey, il y a un calcul qui a été effectué, des charges précises pour la commune de Collombey-Muraz, pour l'exercice 2020.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres questions sur le compte 1 ? Compte 2 : enseignement et formation, pages 42 à 53 ? Compte 3 : cultures, loisirs et culte, pages 54 à 66 ? Oui, Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. A la page 57, la rubrique 309.300.00 : Commissions culture sport et jeunesse.

Donc plusieurs questions. On se demandait pourquoi la rubrique était liée. Donc on se demandait si c'est les coûts de fonctionnement de commission ? On se demandait aussi, si c'était les mettre en rapport avec les 4 manifestations qui sont organisées qui coûtent déjà CHF 40'000.-. Et ça, c'est juste un peu plus bas. Donc voilà, on voulait juste savoir à quoi correspondait cette rubrique.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Très volontiers. Alors oui, c'est en lien mais partiellement en fait. Il y a deux commissions qui sont concernées par ces montants. Il y a la commission qui existait déjà auparavant, plus la fameuse commission qui a été créée l'année dernière et qui met à disposition de la population ces 4 manifestations pour cette année.

Quelques autres pour l'année prochaine, c'est aussi 4 je crois l'année prochaine ? 4 ou 5 l'année prochaine. Donc oui, c'est en lien avec cette commission mais aussi avec la commission historique : sport, culture.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres questions sur le compte 3 ? 4 : Santé, pages 67 et 68 ? 5 : prévoyance sociale, pages 69 à 77 ? 6 : trafic, pages 78 à 84. Madame Morisod ?

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod, pour Les Verts. Nous avons juste une question au sujet de la rubrique 650.318.50. Heu est-ce que vous pouvez nous préciser où se situera la parcelle du pôle d'échange du Corbier, rail et route avec l'AOMC ? Et la deuxième question, c'est comment sera réalisé le développement du lieu ?

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Oui.

Intervention de Buttet Yannick: Bah volontiers, mais c'est un peu tôt pour vous donner des réponses. Donc on a une première esquisse, évidemment que ce sera dans le secteur du Corbier. Vous savez que la commune est propriétaire non seulement de la cour d'école mais aussi du terrain qui aujourd'hui, est exploité par un agriculteur entre les immeubles qui sont en direction de Monthey, et la cour d'école. Donc l'idée, c'est justement avec euh cette poursuite d'étude de bien placer les éléments. Aujourd'hui la réflexion est trop avancée, parce que vous aurez une présentation en temps opportun, c'est d'avoir une euh une organisation, plutôt un aménagement minimal dans un premier temps au moment où l'AOMC sera déplacé, puis ensuite d'imaginer déjà le développement de cette parcelle en 2 ou 3 étapes. L'idée, c'est d'avoir le pôle d'échange à cet endroit-là, je peux pas encore vous dire précisément s'il est le long de la route aujourd'hui cantonale, si cette route va changer d'affectation, s'il sera à d'autres endroits, on réfléchis aussi à l'aménagement du secteur du carrefour. On a toujours pensé que ce sera en rond-point ; aujourd'hui bah les choses évoluent, peut-être que ce sera des feux qui permettent de limiter le nombre de véhicules qui rentrent dans l'agglomération. Donc aujourd'hui, tout est ouvert. Et c'est pour ça qu'on a besoin de ce montant, pour affiner les études. On a vraiment une première idée de ce que ça pourrait devenir, pis maintenant il s'agit d'être plus précis sur ce secteur.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres questions sur le compte 6? Compte 7 : protection et aménagement de l'environnement, pages 85 à 96. Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum, pour le groupe PLR. A la page 92, tout en haut, 720.318.85, «surveillance des Ecopoints Moloks», un budget à 10'000 francs. On voulait juste savoir en fait comment aura lieu la surveillance de ces Ecopoints: caméras de surveillance, société privée ou autres.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Oui.

Intervention de Buttet Yannick: Oui, volontiers. Donc tout est possible, on a déjà fait des contrôles cette année, on l'a fait par des sociétés de surveillance. Donc, on a eu des résultats qui étaient mitigés mais c'est important que la population sache qu'il y a des contrôles qui sont effectués. On a de nombreuses amendes qui ont été mises cette année, mais plutôt pour des sacs noirs qui ont été mis dans des Moloks et qui ont été contrôlés à la sortie justement de ces Moloks.

Puis du côté des Ecopoints, on voit qu'il y a certaines difficultés. Nos employés des travaux publics ont beaucoup de travail surtout lundi matin, parce qu'il y a certains abus. Donc la volonté, c'est de limiter ces abus. On sait qu'on n'arrivera jamais vraiment à avoir plus personne qui dépose de temps en temps des ordures qu'il a pas le droit au mauvais endroit. Mais l'idée, ça peut passer par des caméras vidéos temporaires, mais aujourd'hui ce que nous avons fait cette année et ce qui sera probablement le cas l'année prochaine, c'est faire appel à des sociétés privées qui patrouillent en civil, qui interpellent les gens qui déposent des déchets.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres questions sur le compte 7? 8 : économie publique, pages 97 à 101. Madame Delarze.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze, Parti Socialiste Centre-gauche. A la page 97, le numéro 800.318.00, donc «agriculture, lutte contre mouches et parasites», au budget 2'000 francs pour cette année. J'aimerais juste savoir en fait comment se fait et où se fait cette lutte? Est-ce que l'efficacité est démontrée? Et puis juste aussi parce qu'à Illarsaz cet été par exemple des habitants qui habitent à proximité d'une ferme certes, ont affirmé ne pas pouvoir profiter de leur terrasse, à cause des mouches, une vraie calamité. Donc et en parlant également de parasites dans le titre, pensez-vous au fameux moustique-tigre, enfin voilà, qu'est ce que vous entendez par parasite, si vous avez des réponses. Merci beaucoup.

Intervention de Vuille Côme: Merci.

Intervention de Buttet Yannick: Oui, Madame la Conseillère générale. Alors le moustique-tigre, pas encore, non, je pense que ça dépasse les compétences de la commune, pis heureusement il est pas encore généralisé dans notre secteur, peut-être que vous en avez vu à Illarsaz mais, pour l'instant, on n'a pas eu d'informations dans ce sens-là sur notre territoire communal.

Du côté de la lutte contre les mouches, c'est compliqué, c'est compliqué, parce que les agriculteurs font le travail, ils habitent en général à côté de leur ferme, ils font au mieux, ils savent à quelle période ils doivent faire les traitements. Et puis il y a des années où en fonction de la météo, du gel ou du manque de gel ou de l'humidité, y a plus ou moins de mouches. Donc ça, c'est une difficulté. Mais on est conscient du côté du Conseil municipal que ça devient plus en plus compliqué la cohabitation entre des gens qui préféreraient avoir aucune nuisance autour d'eux, même en habitant en zone rurale, les agriculteurs qui doivent pouvoir faire leur travail et il est de plus en plus compliqué. Donc la volonté du Conseil, c'est d'essayer de sensibiliser davantage les agriculteurs, si nécessaire, on paie aujourd'hui une partie des produits, si nécessaire de payer la totalité, mais surtout d'avoir des plans de traitement qui soient adaptés à l'année. C'est compliqué, on va pas faire des miracles mais on est sensible à cette problématique. Nous on essaie d'accompagner pour faire en sorte que la cohabitation soit la meilleure possible.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il encore des questions sur le compte 8?

Intervention de Morisod Florent: Alors, Florent Morisod, pour Les Verts. Donc à la page 100, la rubrique 869.366.86, «subventions dans le domaine de l'énergie et de la mobilité». Alors, le groupe des Verts se réjouit que la Municipalité augmente le budget dédié aux subventions dans le domaine de l'énergie et de la mobilité. Pour rappel, deux postulats des Verts ayant pour objet, d'une part la subvention de l'achat de vélos électriques puis, d'autre part, des subventions pour divers investissements qui allaient dans le sens d'une efficacité énergétique qui avaient été déposés en 2017 et en 2019, ont été refusés par le Conseil général. Donc le groupe des Verts est satisfait de voir leur concrétisation partielle par le biais du montant de 30'000 francs budgétisés et invite à l'avenir le Conseil général à soutenir de telles aides financières en faveur de l'efficacité énergétique ou la mobilité. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Autres interventions sur le compte 8? 9 : finances et impôts, pages 102 à 106? Frais d'investissements, compte 0 : administration générale, page 112 ? Compte 1 : sécurité publique, page 113 ? 2 : enseignement et formation, page 114 ? 3 : culture, loisirs et culte, pages 115 et

CONSEIL GENERAL

116 ? 4 : santé, page 117 ? 5 : prévoyance sociale, aussi 117 ? 6 : trafic, pages 118 à 120 ? Oui, Madame Fauquet.

Intervention de Fauquet Lucie: Lucie Fauquet, pour les Verts. Donc c'est page 126, je me suis pas trompée, non c'est bon. Alors en page 126, 622.506.00, Équipements mécaniques. Je vais parler pour le budget 2020, utilitaire Meili y compris accessoires qui remplace Iveco plus la Fiat. Hem loin de contester le remplacement deux véhicules par un seul, le budget alloué de 225'000 francs semble bien plus onéreux que le remplacement à neuf de ces deux véhicules susmentionnés. Le groupe des Verts demande une explication quant au prix élevé pour ces véhicules, et est-ce que pour notre plus grande satisfaction ce véhicule serait-il doté d'un système moderne, hybride ou électrique. Merci pour votre tour.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Bien, euh bas je remercie pour la question, je pensais qu'elle allait certainement venir ce soir. Hem nous avons établi, que vous sachiez, un parc des véhicules complets, de savoir l'état de ces véhicules et nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il y avait vraiment deux véhicules, pour des raisons que je vais vous expliquer, qui sont vraiment en bout de course.

Tout d'abord, le premier, l'Iveco c'est un véhicule qui est utilisé pour le salage des routes en hiver. Son état actuel, il est tout simplement plus concevable, la carrosserie est totalement corrodée, l'expertise prévue en 2020 qui nécessite des travaux de carrosserie sans garantie de succès, problème d'essieu avant, problème de démarreur et puis, encore une autre raison vraiment c'est un problème, c'est qu'il est en surcharge lors du salage des routes. Donc ce véhicule, j'ai des photos, je peux vous les montrer, y a pas de problème, on traverse la porte avec le doigt. Donc il est vraiment out. Le deuxième véhicule, c'est un tracteur qui date de 1984, qui sert au lavage des routes en saison hivernale, pis des travaux divers. L'état actuel de ce véhicule, c'est un vieux véhicule, il est de 84, il est conçu pour des travaux dans les champs, pas du tout adapté aux missions des travaux publics. Il a pas de frein sur les roues avant, sécurité défaillante, fuite d'huile, etc, etc, etc. Nous sommes arrivés à la conclusion que ces 2 véhicules ils ne devaient pratiquement plus rouler. Changer ces deux véhicules, c'est peut-être là votre question, pourquoi un véhicule, combien coûte 225'000, ce Meili, ou peut-être un véhicule équivalent mais en principe celui-ci, je vais vous donner les arguments de l'achat de ce véhicule. Tout d'abord, de changer véhicule sur véhicule, ça reviendrait, à peu près à CHF 150'000.-, une camionnette 4X4 CHF 75'000.- et un pick-up avec renforcée hydraulique avec lame c'est CHF 75'000.- aussi, donc c'est CHF 150'000.-.

Maintenant pourquoi l'autre véhicule, je vous donne un peu les points forts de ce véhicule, ce Meili. Il est effectivement extrêmement moderne. Je vais juste le reprendre. Donc ce véhicule est extrêmement moderne, c'est un véhicule polyvalent, spécifiquement conçu pour les besoins communaux. C'est un véhicule qui est utilisé par beaucoup, beaucoup, beaucoup de communes, il est fait pour ça. Il a 4 roues directrices, y a des entretiens faciles, grande capacité de charge, il y a le permis poids lourds qui est exigé, c'est un véhicule 45 km/h, pas tachygraphe, un entraînement hydraulique pour ceux qui connaissent, je vais peut-être me baser là-dessus, me tourner sur le côté gauche justement. Entraînement hydraulique triple, plus besoin d'avoir un moteur spécifique pour la saleuse, etc. Durabilité reconnue, et on a essayé de voir s'ils existaient sur le marché des véhicules d'occasion. Et des véhicules qui ont 10 à 15 ans, ils sont encore à CHF 75'000.- jusqu'à CHF 80'000.-.

Après, il est plébiscité par de nombreuses communes environnantes. Quelques exemples : Troistorrents en possède un, Vionnaz en possède un, Vouvry en possède deux, le Bouveret en a un, Aigle en a un, Ollon en a 8 à cause de la montagne aussi, etc. Il y a aussi la possibilité de collaboration entre les communes, c'est-à-dire que si soudainement on aurait besoin d'un accessoire, on peut très bien s'adresser aux communes avoisinantes. Au niveau sécurité, c'est clair qu'il a les sécurités actuelles : frein hydrostatique,

CONSEIL GENERAL

caméra de recul, etc. Et au niveau de l'environnement, peut-être, ça vous touchera un peu plus, c'est qu'il répond aux dernières normes édictées, c'est l'Euro 6C. Pour l'instant, il n'existe pas de motorisation électrique.

On a aussi essayé de savoir si ça pouvait exister, mais non, en aucun cas. Et puis, il remplace surtout ces anciens véhicules qui étaient aux normes nettement moins exigeantes.

J'arrive au bout, ne vous faites pas de soucis. Le coût, donc vous avez vu qu'il est de CHF 225'000.-. Il comprend donc le véhicule de base, le pont standard, une benne polyvalente, châssis de support pour la saleuse et lame à neige. Il est véritablement complet, on n'a pas besoin d'autre chose. Après, le prix il est concurrentiel au regard de la durée du véhicule, parce qu'il est prévu en tout cas une trentaine d'années, la durée de vie de ce véhicule. Et puis, peut-être une chose hyper importante, c'est la proximité de cette société, elle est à Ollon et puis, elle nous promet des réparations dans les 24 heures.

Voilà, c'est un véhicule donc pour ceux qui connaissent, qui s'appelle « MultiLift », un véhicule polyvalent, on peut tout faire avec.

Intervention de Vuille Côme: Oui, Monsieur Morisod.

Intervention de Morisod Florent: Florent Morisod pour les Verts. Si on revient à la page 119, à la rubrique 620.501.09, rue Clos-Novex / Pré Raye.

Notre question est assez simple, qu'est-ce qui est prévu si la Confédération ne participe pas aux coûts comme demandé par la demande de subventions à hauteur de CHF 1'000'000.- ? Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci. La Municipalité ?

Intervention de Buttet Yannick: Très volontiers. On va réaliser la rue Clos-Novex / Pré Raye. Le million, c'était un peu la cerise sur le gâteau alors si j'ose dire parce que c'est une grosse cerise, on est très satisfait de ce soutien, mais c'est pour ça aussi qu'on a temporisé.

Aujourd'hui, on n'a pas accéléré parce qu'on sait qu'on doit faire la demande à Berne, si on veut avoir le million, on doit pas commencer les travaux avant d'avoir la décision de Berne, c'est quand même un montant qui est très conséquent, donc, c'est la raison pour laquelle on attend mais d'un très bon espoir de pouvoir bénéficier de ce soutien. Mais en fait, le projet on doit le faire, cette rue on en a discuté déjà, elle mérite largement une réfection, une réfection en rue résidentielle. Donc dans tous les cas, ce projet on devra le faire.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Il y avait encore Monsieur Schmid.

Intervention de Schmid Daniel: Pour la rubrique page 119, rubrique 620.512, Muraz. étude aménagement centre de village. Est-ce qu'on va procéder comme d'habitude ou on va tenir compte des expériences faites aux Neyres et pour le plan de quartier de Collombey ?

Intervention de Buttet Yannick: Oui merci. On va faire comme d'habitude. C'est à dire qu'on va effectuer les études, on va aller au contact de la population à de multiples reprises, c'est ce que nous avons fait, c'est la raison pour laquelle aux Neyres les habitants ont pu s'exprimer et n'ont pas souhaité que nous poussions plus en avant le projet du centre du village. C'est la raison pour laquelle à Illarsaz notre projet,

CONSEIL GENERAL

qui est très moderne a été plébiscité et les gens d'Illarsaz bénéficieront d'une nouvelle place du village l'année prochaine. Donc on voit pas vraiment de raison de modifier la manière de faire. Là, il s'agira de déterminer le périmètre de l'étude et ensuite d'aller au contact.

Et puis, nous attendrons les effets, les avis de la population de Muraz qui, peut-être s'impliquera davantage que la population de Collombey. Et on verra bien le projet qui en ressortira. Ensuite ça suivra la voie démocratique que vous connaissez bien, c'est à dire que le Conseil municipal vous proposera un projet tel que ça a été le cas, par exemple au centre du village de Collombey, projet que le Conseil général a soutenu par 2 fois. Puis ensuite à la fin, le peuple s'exprime. Je pense que c'est une bonne chose que le peuple donne son avis aussi sur les projets que le Conseil général a validé.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres questions sur le compte 6 : trafic ? Ce n'est pas le cas. Compte 7 : protection et aménagement de l'environnement, pages 121 à 124 ?

Avez-vous des questions ou des remarques sur le plan financier quadriennal 2020-2023 à la page 130 ? Ce n'est pas le cas. J'ouvre maintenant le débat final sur... Excusez-moi, il y avait une question.

Intervention de Cottet Loan: Loan Cottet. Je voulais juste savoir si c'était possible de revenir sur une rubrique ? Je n'ai pas eu le temps de poser une question.

Intervention de Vuille Côme: Oui, dans les discussions, dans le débat final. Vous nous interpellez sur quelle rubrique ?

Intervention de Cottet Loan: Ca va être sur le compte d'investissements, la rubrique 140.503.38.

Intervention de Vuille Côme: Posez directement la question.

Intervention de Cottet Loan: D'accord. Donc ma question elle s'adresse sur le compte de la caserne du feu avec Monthey. Je voulais juste savoir, si c'était possible d'avoir une présentation ? Je trouve que c'est dommage qu'on n'ait pas eu une petite présentation sur le projet, étant donné qu'apparemment il y a eu des modifications. Et je voulais juste savoir s'il y avait une estimation des coûts de fonctionnement de la caserne actuelle et puis de la caserne future qui va être construite en 2020 ? Merci.

Intervention de Buttet Yannick: Très volontiers. Donc d'abord pour les coûts d'exploitation, vous attendez une analyse, je crois des avantages et inconvénients d'une fusion des corps de sapeurs-pompiers ou d'une cohabitation. Donc ça, notre collègue Jean-Luc Planchamp va vous la fournir selon ce qui avait été demandé. Par contre, sur le projet, il n'a pas tellement évolué. En fait, le projet il est vraiment en phase d'exécution aujourd'hui. Alors c'est vrai, on change certains matériaux, on agrandit certains éléments, on a pu supprimer une travée parce qu'on a vu, qu'on avait vu trop gros cette caserne au niveau du nombre de véhicules. Vous savez comme membre du corps des sapeurs-pompiers, qu'on ne pourra pas avoir le remplacement des véhicules tel que prévu parce que le Canton a d'ores et déjà une planification pour l'avenir, des différents véhicules qui pourront être remplacés ou non.

Cette caserne, on a pris en compte justement l'évolution du côté cantonal et puis elle est aujourd'hui plus adaptée aux besoins que ce qu'elle était auparavant. On a des bonnes nouvelles du côté des budgets qui semblaient être à la hausse. Il y avait eu d'ailleurs une intervention de votre part. Cette caserne se

CONSEIL GENERAL

rapproche petit à petit du montant initial qui avait pourtant été calculé sur une extrapolation de la caserne de Vouvry, donc qui paraissait un peu faible. On se rapproche gentiment de ce montant-là, ce qui nous permet d'envisager une caserne avec des coûts maîtrisés, je parle ici d'investissements. Mais le projet initial n'a que peu évolué par rapport à ce que vous avez validé, c'est uniquement des optimisations dans le cadre de la réalisation tel que ça se passe dans tout projet en fait.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Est-ce qu'il y a encore des questions particulières sur les rubriques ? Sinon j'ouvre maintenant le débat final sur l'ensemble du budget. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Nous allons passer au vote et je prie les scrutateurs de se lever. Les conseillers généraux qui acceptent le budget 2020 tel qu'il résulte de nos débats, sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Ceux qui le refusent ? Merci. Des abstentions ?

Le budget 2020 est approuvé par 40 oui, 1 non et 1 abstention. Avant de passer dans la suite de l'ordre du jour, ça fait bientôt 3 heures que nous siégeons, je vous propose quand même de faire 5 minutes, mais vraiment qu'une pause de 5 minutes avant de reprendre à et 20 pour la suite de nos débats.

5. Règlement de police

Intervention de Vuille Côte: Nous passons au point 5 de l'ordre du jour, règlement de police. Conformément à la loi sur les communes et à notre règlement, il appartient au Conseil général d'approuver la modification du règlement mentionné.

Je vous rappelle que le 14 octobre 2019 le Conseil général a décidé la création d'une commission ad hoc pour se charger de l'examen de ce règlement. Le bureau a donc désigné les commissaires sur proposition des groupes. La séance constitutive a eu lieu le 29 octobre 2019. A cette occasion, la Commission a nommé Président Monsieur David Gaillard et rapporteur Monsieur Florent Morisod. Je vous propose de procéder comme suit :

1. Présentation par le Conseil municipal
2. Rapport de la Commission ad hoc
3. Entrée en matière
4. Discussion de détail
5. Vote final

S'il n'y a pas de remarques sur cette manière de procéder, je passe la parole au Conseil municipal pour sa présentation.

5.1. Présentation par le Conseil municipal

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Merci. Jean-Luc Planchamp pour le Conseil municipal. Un petit historique d'abord, tout d'abord ce règlement de police, les premières réflexions elles datent déjà de 2014. Et puis après, s'est greffé dessus un avant-projet de la police cantonale sur la loi sur la police cantonale qu'ils redéfinissent exactement le rôle de la police cantonale et de la police municipale. Donc ça nous a fait freiner dans notre première réflexion, en attendant que cette nouvelle loi sur la police cantonale elle naisse. Vous nous avez interpellé en 2017 pour savoir où ça en était ce règlement de police. Après la

CONSEIL GENERAL

nouvelle loi sur la police cantonale est arrivée au 1er janvier 2018, ce qui nous a relancé du fait qu'on savait maintenant ce qui nous attendait au niveau de la police municipale.

Avril à août 2018, les premières bilatérales Monthey / Collombey-Muraz pour l'élaboration d'un nouveau règlement ont eu lieu. Le travail de la Commission de police s'est déroulé pratiquement en 2018, c'était un des thèmes récurrents de la Commission. La Commission de police a validé le 17 avril 2019 et le Conseil municipal le 29 avril 2019. Il faut aussi savoir qu'entre octobre 2018 et octobre 2019, donc en une année, il y a seulement eu 17 versions qui ont été travaillées là-dessus, qui ont été revisitées, adaptées, consultées par les services juridiques et consultation auprès de la police cantonale. La validation a déjà eu lieu, vous l'avez certainement lu dans la presse ou entendu, donc à Monthey la semaine passée, lundi passé le 9 décembre, le Conseil général de Monthey a validé ce nouveau règlement de police en une lecture.

Pourquoi une révision de notre règlement de police ? L'ancien, il datait de 2007, il n'était plus actuel car beaucoup de choses ont changé en 12 ans. Un essor démographique, une évolution des mœurs de la société, un essor dans la construction : des nouvelles zones, nouvelles routes, nouveaux quartiers, nous avons quitté la PIHL à fin 2012 et cette nouvelle loi sur la police cantonale qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2018. Qu'est-ce qui a changé au niveau des articles? Les articles, ils ont été dépoussiérés, ils ont été redéfinis, ils ont été simplifiés. De nouveaux articles se sont ajoutés, plus explicites et adaptés au présent. Je vous ai dit, donc 17 versions étaient nécessaires pour arriver à celle qui est présentée ce soir. Il fallait trouver donc un consensus avec nos voisins, faire en sorte que ce règlement puisse être appliqué autant à Monthey, qu'à Massongex, qu'à Vérossaz. Nous sommes fiers d'être arrivés au résultat de ce soir, car nous sommes persuadés qu'il répond au mieux à la qualité de vie, à la sécurité, que chaque citoyenne et chaque citoyen se doit d'attendre d'une commune. Le Conseil municipal vous demande donc d'accepter ce nouveau règlement de police qui répond au plus près aux attentes de notre population. Pour terminer, nous remercions le formidable travail de la Commission ad hoc du Conseil général, qui en peu de temps, a su relever les points positifs, a su se montrer critique face à certains articles, a montré un réel esprit de collaboration, toujours ouverte au dialogue, ouverte à trouver des solutions. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Et je passe maintenant la parole au rapporteur, la Commission ad hoc, monsieur Florent Morisod.

5.2. Rapport de la Commission ad hoc

Intervention de Morisod Florent: Florent Morisod, au nom de la Commission. Chers membres du Conseil municipal, Chers Collègues. En tant que rapporteur, je ne vais pas vous lire l'entier du rapport mais simplement résumer quelques éléments importants relatifs à la modification de ce règlement de police. Comme déjà mentionné lors de la dernière séance plénière, le Conseil général a accepté de créer une Commission ad hoc chargée de réviser le règlement de police. Cette Commission s'est réunie à plusieurs reprises, dans un laps de temps relativement court comme mentionné également, afin d'étudier le règlement tel que proposé par les municipalités de Collombey-Muraz, de Monthey, de Vérossaz et de Massongex. Il convient de rappeler que ce nouveau règlement sera appliqué dans ces 4 communes. La Commission a donc jugé nécessaire de travailler en collaboration avec la Commission ad hoc de Monthey afin de proposer les mêmes modifications.

CONSEIL GENERAL

Après avoir analysé le règlement et posé des questions à la Municipalité, la Commission a effectué une réunion commune avec la Commission ad hoc de Monthey. Au terme de cette réunion, les deux commissions sont parvenues à s'entendre sur les modifications à apporter au règlement.

La Commission ne propose pas de modifications majeures du règlement. Outre quelques changements liés à la forme ou à la formulation, la Commission en modifie dans le fond quelques articles, notamment en restreignant le champ d'application d'un article traitant de l'entretien des propriétés, en modifiant l'application d'un article concernant l'hygiène et les parasites ou encore en modifiant le délai à respecter pour la demande d'organisation d'une manifestation sur les routes et chemins publics. Si la Commission n'a pas jugé nécessaire d'effectuer d'importantes modifications, c'est notamment parce que le règlement proposé est le fruit d'un long processus d'élaboration qui a réuni les différentes municipalités concernées et la police de Monthey, durant plusieurs années, comme mentionné également.

La Commission tient à remercier les municipalités de Collombey-Muraz et de Monthey, la capitaine de police de Monthey ainsi que la Commission ad hoc de Monthey pour leur participation et pour le bon déroulement des débats. Elle est également satisfaite d'avoir pu effectuer son travail dans un bon état d'esprit de collaboration avec la commune voisine. Je terminerai en précisant que le rapport de la Commission a été acceptée à l'unanimité des membres présents. Merci pour votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci monsieur le rapporteur. Nous passons maintenant à l'entrée en matière, je passe la parole à l'assemblée. Monsieur Birbaum.

5.3 Entrée en matière

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum, pour le groupe PLR. Donc pour le groupe PLR, ce règlement est tout-à-fait, heu, excellent, on va dire les choses comme elles sont. Pour nous, il est logique, tout-à-fait, d'avoir un même règlement, peut-être pousser la réflexion plus loin, en parlant peut-être du tribunal de police, peut-être avoir le même aussi, peut-être des réflexions à avoir là-dessus. On félicite également le très bon travail de la Commission. On trouve que le rapport est très clair, très lisible et en tout cas on félicite encore cette commission et son président monsieur David Gaillard pour le travail qui a été fourni. Et aussi on m'a rapporté aussi les très bons échanges qu'ont eu la commission de Collombey-Muraz avec l'autre commission de Monthey. Et on se félicite du travail qui a été effectué par nos commissaires à nous, sur Collombey-Muraz.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres prises de parole? Oui, Monsieur Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Le groupe UDC a lu avec attention les différents rapports et questions en relation avec le futur et nouveau règlement de police. Nous ne pouvons que constater l'excellent travail effectué de la part de tous les intervenants. Nous saluons l'idée du rapprochement, sans parler de fusion bien sûr, des deux commissions de Monthey et Collombey-Muraz pour finaliser en temps ce règlement et permettre à la police municipale de travailler prochainement, avec un règlement unifié pour Collombey-Muraz, Massongex, Vérossaz et Monthey. Merci donc à la Commission et à son excellent rapporteur et de

CONSEIL GENERAL

l'avis de nos deux commissaires, le président de cette Commission était un bon Gaillard qui a rondement bien mené les débats. Merci.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole? Oui, Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton, Cheffede groupe des Verts. Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts accepte l'entrée en matière et relève la nécessité d'adopter un règlement de police commun aux quatre communes concernées. Merci.

Intervention de Vuille Côte: Oui, Emmanuel Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut, pour le groupe PDC, le groupe PDC qui remercie et félicite les auteurs de ce règlement, comme la Commission qui l'a affiné. Et bien sûr le groupe PDC accepte l'entrée en matière.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Y a-t-il encore des prises de parole? Ce n'est pas le cas. Est-ce que l'entrée en matière est combattue par un conseiller général? Ce n'est pas le cas, elle est donc tacitement acceptée.

Et, avant de passer à la suite, cela fait 3 heures que nous siégeons. Selon l'article 30, les séances durent 3 heures au maximum. Le Conseil général peut décider de prolonger la séance, si celle-ci n'est pas prolongée, elle est repoussée au lendemain soir. Donc formellement, je vous demande si vous êtes d'accord de poursuivre la séance par main levée. Ceux qui sont pour. Ceux qui refusent. Les abstentions. 41 voix pour 1 contre et 0 abstention, la séance se poursuit et nous passons donc à la discussion de détail.

5.4. Discussion de détail

Intervention de Vuille Côte: Les articles seront proposés au vote avec les modifications acceptées par la Commission et détaillées dans le rapport, déjà intégrées. En effet, la proposition de la Commission est prioritaire. Si certains veulent revenir au texte de base, il faut déposer un amendement. Ya-t-il des questions ou des remarques sur cette manière de procéder? Comme ce règlement comporte plus de 80 articles, je vous propose de passer ce règlement en revue chapitre par chapitre plutôt qu'article par article. Cette manière de faire est possible selon l'article 28, alinéa 1 de notre règlement, mais demande une décision du Conseil général. Bien entendu si une proposition d'amendement est faite sur un article ou si la Commission veut rajouter les explications, on s'y arrêtera. Est-ce que quelqu'un s'oppose à une lecture chapitre par chapitre de ce règlement? Ce n'est pas le cas, donc la proposition est acceptée tacitement.

Avez-vous des remarques, questions, propositions d'amendement concernant le préambule tel que modifié par la Commission? Dispositions générales (articles 1 à 12), avec modification de l'article 2 ? Madame Cottet.

Intervention de Cottet Véronique: J'ai juste une remarque qui a rien à voir mais l'article 2, si vous avez perdu l'alinéa 2, j'aimerais juste avant quoi il comportait sinon juste renuméroter les alinéas s'il te plaît.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Alors Jean-Luc Planchamp, pour la municipalité. On les a simplement renumérotés, parce qu'on a sauté de 1 à 3.

Intervention de Vuille Côme: Autre question sur le titre 1? Titre 2 : ordre public et mœurs, articles 13 à 19 avec modification des articles 15 et 16 ? Titre 3 : tranquillité et sécurité publique, articles 20 à 28 ? 4 : police des habitants, articles 29 à 34 ? 5 : police des animaux, articles 35 et 36 avec modification de l'article 35 ? 6 : police du commerce, articles 37 à 40 ? 7 : police du feu, articles 41 à 46 avec modification de l'article 44 ? 8 : police rurale, articles 47 à 50 avec modification de l'article 48 ? 9 : police du domaine public, articles 51 à 61 ? 10 : hygiène et salubrité du domaine public, articles 62 à 69 avec modification des articles 62 et 64 ? 11 : spectacles et manifestations, articles 70 à 75 avec modification de l'articles 75 ? 12 : procédure administrative, articles 76 et 77 ? 13 : répression et procédure pénale, articles 78 à 82 ? 14 : dispositions finales, 83 et 84 ?

La lecture de détail est terminée, j'ouvre maintenant le débat final si certains veulent s'exprimer. Oui, monsieur Vannay.

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef de groupe UDC. Nous demandons que le règlement soit voté en une seule lecture.

5.5 Vote final

Intervention de Vuille Côme: Je prends note de votre demande. Nous allons procéder d'abord au vote du règlement, et ensuite nous passerons sur le vote en une lecture, mais c'est déjà noté. D'autres personnes veulent s'exprimer dans le débat final? Ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote final sur l'adoption du règlement de police, et je remercie les scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui approuvent l'adoption du règlement de police le font par main levée. Merci. Ceux qui le refusent. Les abstentions. Donc le règlement de police est adopté à l'unanimité.

Il y a eu une demande, je demande juste aux scrutateurs de rester, il y a une demande de faire ce vote en lecture unique. Donc je vous rappelle que le principe est de deux lectures, à moins d'une demande de lecture unique, et qu'il faut une majorité différente, une majorité des deux tiers. Donc les Conseillers généraux qui souhaitent que ce règlement soit adopté en lecture unique se manifestent par main levée. Ceux qui le refusent. Les abstentions. Egalement à l'unanimité, ce règlement est adopté en une seule lecture. Merci aux scrutateurs. Et nous passons maintenant au point ... Monsieur Gaillard, oui.

Intervention de Gaillard David: David Gaillard, pour la Commission ad hoc du règlement de police. Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, Chers collègues, Messieurs les Présidents. Au nom de la Commission ad hoc du règlement de police, j'aimerais remercier le Conseil général pour le vote qu'il a exprimé ce soir, qui est une reconnaissance pour le travail que nous avons effectué au nom de la Commission. Comme déjà dit précédemment, je remercie la Commission ad hoc de la commune de Monthey avec qui nous avons pu effectuer ce travail ensemble. Un remerciement aussi à Monsieur Planchamp, qui s'est tenu disponible et qui a répondu à nos questions de manière très positive. Un tout grand remerciement à l'ensemble des participants de la Commission. Nous avons pu effectuer un travail toujours positif et constructif avec des débats bienveillants, et c'était fort agréable pour tout le monde donc merci à vous. Enfin un remerciement appuyé à Florent Morisod, qui a fait un travail de très très grande qualité dans des délais très courts et qui a permis de rendre ce travail qui a été voté ce soir. Donc merci à tous, de joyeuses fêtes et une bonne année.

CONSEIL GENERAL

5bis : Résolution « Mesures techniques pour la sécurité des usagers par rapport à l'AOMC »

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur le Président de la Commission. Et nous passons maintenant au point 5 bis : «résolution». Je vous rappelle la procédure concernant le traitement d'une résolution: en vertu de l'article 33 notre règlement, une résolution vise à ce que le Conseil général exprime son opinion sur des événements importants. Formellement, je vais passer la parole au premier signataire pour qu'il nous donne connaissance de sa résolution. La discussion générale est ensuite ouverte. Je précise qu'il y a pas besoin de combat formel, la résolution étant dans tous les cas soumise au vote à l'issue de la discussion générale. Résolution interpartis et cosignataires par Cédric Zürcher: «mesures techniques pour la sécurité des usagers par rapport à l'AOMC», je passe la parole à Monsieur Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Merci Monsieur le Président. Donc Cédric Zürcher. Pour la présentation de cette résolution, donc, j'étais déjà très heureux d'apprendre qu'il était possible de déposer les amendements pendant le budget, mais je ne crois pas que ce soit le cas, de toute façon on pourra pas le faire, et de toute façon le budget est voté. Mais je reprends donc le texte de cette intervention. Donc le 15 mars 2017, le groupe Parti Socialiste Centre-Gauche déposait une interpellation concernant la thématique de la prise de mesures de sécurité pour le tronçon de l'AOMC, traversant le village de Collombey en mode chemins de fer routier. Le Conseil municipal, par la voix Mikaël Vieux, informait le Conseil général d'une réponse des TPC qui indiquait qu'une telle prise de mesure était disproportionnée par rapport à la durée limitée dans le temps, avant le déplacement de la voie.

2 ans se sont donc écoulés depuis cette réponse, or selon les dernières informations, il semblerait que le projet de modification du trajet soit reporté dans le temps. Dès lors, la non-réalisation d'une sécurisation de ce tronçon, pour raison de temporalité, n'a plus de justification. Et puis, pour répondre à la valeur de ces 200'000 francs qui seraient le coût moyen, finalement à quel prix la Municipalité estime le coût d'une vie humaine ou d'un enfant qui passerait sous le train. Donc en conclusion, nous devons donc, le Conseil général exprime, donc vous les Conseillers généraux, exprime son inquiétude par rapport à la période prolongée pendant laquelle les risques d'accidents pourraient survenir sur le tracé actuel de l'AOMC dans le village de Collombey et exigeons des autorités et des TPC, la réalisation rapide de toutes les mesures destinées à réduire au maximum ce risque en attendant une sécurisation complète.

Intervention de Vuille Côme: Merci. J'ouvre la discussion générale. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole? Ce n'est pas le cas. Donc si personne n'entend s'exprimer, nous allons passer directement au vote formel de cette résolution, et je prie quand même les scrutateurs de se lever. Les conseillers généraux qui acceptent la résolution «Mesures techniques pour la sécurité des usagers par rapport à l'AOMC» sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui la refusent. Les abstentions. A 40 oui, 0 non et 2 abstentions, la résolution est acceptée. Nous passons au point 6 informations du Conseil municipal. Je passe la parole au Conseil municipal.

6. Informations du Conseil municipal

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, une petite information, vous l'avez relevé plusieurs fois ce soir sur le déplacement et la sécurisation de la ligne AOMC,

CONSEIL GENERAL

on vient d'en parler maintenant. Donc ce déplacement, vous avez pu lire dans les médias, est reporté, parce qu'il y a une suspension de la procédure, probablement jusqu'à la fin de l'année 2020 pour affiner les différentes études, pour affiner les réponses aussi aux différents opposants. Et ça va nécessiter une remise à l'enquête sous une forme ou sous une autre, fin 2020 tout début 2021, raison pour laquelle le début des travaux a été reporté de 2 ans.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp, pour la Municipalité. Aussi une information concernant la construction, on en a parlé, de la nouvelle caserne. On va juste vous montrer un slide, parce que lors du Conseil général du 17 juin 2019, un groupe interpelle la Municipalité sur le coût exagéré de la construction de la nouvelle caserne. Il a été répondu que ces chiffres étaient de premières estimations et qu'ils seraient travaillés au fur et à mesure, vous l'avez entendu tout à l'heure. Alors, à ce jour, 75% des offres sont rentrés. Et le coût s'est réduit de plus d'un million de francs. À cela s'ajoute une part de 14,6% pris en charge par la protection civile. Vous avez sous les yeux le comparatif de plusieurs casernes, calculées m³, et vous voyez très bien pour marquer par ce chiffre que le coût se situe dans la moyenne inférieure des casernes comparées. Prochaine étape, notre président vous l'a dit, le début des travaux en principe, en janvier 2020 ; durée des travaux une année, entrée dans la nouvelle caserne au plus tôt fin 2020, vraisemblablement premier trimestre 2021. Merci de votre attention.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Et j'ai toujours la parole. Un peu sollicité ce soir. Installations des défibrillateurs. Vous avez pu le remarquer à plusieurs endroits de notre territoire communal, des défibrillateurs ont été installés, y en a 14 sur 15 en l'occurrence qui ont été installés, le dernier se situera Chalet Neuf. Installer les appareils oui, mais encore faut-il savoir les utiliser. Notre concept ne s'est donc pas arrêté à installer des appareils, pas à les laisser pas faire un peu un joli tableau sous le panneau LED qui est entre Collombey et Muraz. L'étape numéro 2 que nous avons mise au point, est de former de façon facultative nos employés communaux et paracommunaux. Mercredi passé, 12 de nos employés ont déjà été formés, après-demain mercredi en aura 12 autres et nous continuerons à la formation en 2020. J'ai des remerciements particuliers à faire au niveau de ce concept : c'est déjà Coeur Wallis qui nous a fourni gratuitement les 15 appareils. Nous payons, que vous sachiez, 150 francs par appareil par année juste pour les frais de maintenance. Et puis surtout, des remerciements aux Samaritains de Collombey-Muraz, qui ont été d'un soutien permanent, et ceci dès le début du projet. C'est eux qui ont analysé les emplacements, qui ont fait des propositions. Leur soutien continue maintenant avec la formation de nos collaborateurs. Merci encore.

7. Questions

Intervention de Vuille Côme: Donc nous passons au point 7 de l'ordre du jour, les questions. Et je passe d'abord la parole au Conseil municipal s'il y avait des questions en attente de réponse, ce n'est pas le cas. Je passe donc la parole maintenant à l'assemblée. Oui Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton, pour Les Verts. Mesdames, Messieurs, lors de l'analyse du budget 2019 par la Cogest, un de ses membres informe la Commission que toute idée de

CONSEIL GENERAL

subvention pour la maison de naissance a été abandonnée par le Conseil municipal. Le 27.11.2019, notre maison de naissance ouvre ses portes. Il remercie entre autres la commune de Collombey-Muraz pour sa participation financière. Y a-t-il eu effectivement une participation financière de la part de notre commune.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Très volontiers. Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs. Alors on n'est pas responsable de ce que les journalistes écrivent et c'est la Conférence des Présidents du District qui a soutenu la maison de naissance.

Intervention de Vuille Côme: Merci.

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid, Parti Socialiste Centre-Gauche. Je suis quand même un peu étonné que le Conseil municipal, suite à la votation du 1er décembre, ne donne aucune information pour la suite sur le village de Collombey, et j'aimerais quand même relever un propos de Monsieur Buttet qui dit qu'il espère que les gens de Muraz s'impliquent plus que ceux de Collombey. Je prends acte de ce jugement, mais quand dans une législature on perd deux référendums, on devrait se rendre compte que l'arrogance et le mépris ne font pas une politique. Les gens de Collombey souhaitent être traités comme les gens des Neyres, et faire des propositions au travers d'un projet participatif sans être bridés dès le départ. J'aimerais connaître la position du Conseil municipal par rapport au village de Collombey.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Monsieur Schmid, je vous rappelle les conventions d'usage, aussi sur l'emploi de certains termes...

Intervention de Buttet Yannick: C'est la raison pour laquelle j'interviens avant de passer la parole à mon collègue Alexis Turin. Nous sommes habitués aux mots de Monsieur Schmid et à son esprit très constructif pour l'avenir notre commune. Je me permettrais quand même de relever les différentes étapes, une nouvelle fois Monsieur Schmid, du projet du centre de Collombey. Non seulement des études parallèles, des rencontres régulières avec la population, des prises de température, des rencontres avec les propriétaires, une convention signée avec les propriétaires, des rencontres avec les opposants, la modification du périmètre avec un magnifique parc public qui a été fait. Vous vous étiez inquiété, pour la première fois de votre vie, de ce qui pouvait advenir d'un cimetière. On avait pris ça en compte, non seulement votre avis, mais celui aussi de la population de Collombey, on a modifié différentes choses. Donc il s'agit de respecter les démarches qui ont été faites. A la fin, nous respectons le vote populaire et c'est tout-à-fait légitime. C'est tout-à-fait légitime : y a un vote, y a un avis de la population, on a aucun problème avec ça. Par contre, ce qui est inacceptable, c'est de dire que la population n'a pas été entendue auparavant. C'est absolument faux. Vous le savez, vous avez été entendu particulièrement comme élu de ce Conseil, et je pense que la moindre des choses, c'est de respecter aussi le travail du Conseil municipal et le travail du Conseil général, je le répète qui par 2 fois, a soutenu ce projet du centre du village de Collombey. Donc votre avis, vous avez le droit de l'exprimer, je pense que cet avis doit s'exprimer dans le respect et dans le respect mutuel et ça je tiens à le relever également, si on veut pouvoir avancer pour le centre du village de Collombey mais aussi pour le centre de tous les villages et pour l'avenir, et le bien de

CONSEIL GENERAL

notre commune. Donc ça, je pense que c'est un élément très important. Et pour la suite, je passe la parole à Alexis Turin.

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin pour le Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs du public. Pour savoir l'avis du Conseil municipal suite à cette votation, si vous me permettez un petit mot à Coluche qui disait que c'est pas parce qu'ils sont nombreux à avoir tort qu'ils ont raison. Bon mise à part ça vous aurez compris le Conseil municipal bien sûr est déçu du résultat de cette votation. Pour la suite, eh bien on n'a pas de calendrier à vous proposer ce soir, mais on va procéder comme il a été rappelé avant, c'est-à-dire il y aura une démarche participative, une démarche démocratique. Je pense que tout le monde est d'accord pour dire que le centre de Collombey, tel qu'il est actuellement, n'apporte pas beaucoup de satisfaction, donc y a quelque chose à faire et puis, que quelque chose soit fait. Je sais pas si j'ai répondu à la question du Conseiller général Monsieur Schmid.

Intervention de Vuille Côte: D'autres questions? Ce n'est pas le cas, j'ouvre donc le point 8 «divers». Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ?

8. Divers

Intervention de Morisod Florent: Florent Morisod. Sur le site de la commune, on peut voir qu'un marché de Noël se tiendra à Collombey-Muraz les 21,22 et 23 décembre. Alors si on peut certes trouver positif qu'un tel événement soit organisé sur notre commune, si on se penche un petit peu plus sur cet événement, on constate qu'il est organisé au cœur des centres commerciaux, ces mêmes centres commerciaux qui se sont associés, donc les commerces Parc du Rhône et de Collombey-Centre pour enorganiser cette manifestation. Et si on en revient au site internet, à la rubrique actualités on peut lire : «premier marché de Noël, cœur de Collombey». Est-ce que l'on veut vraiment que ce cœur de Collombey se situe à la route de Montagnier, en pleine zone commerciale ?

Intervention de Vuille Côte: Très bien. Quelqu'un qui veut réagir? Monsieur Buttet.

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers quand même une information. Donc du côté du Conseil municipal, nous étions très contents qu'il se passe quelque chose, on regrette qu'il n'y ait pas d'autres personnes qui aient lancé un marché de Noël auparavant. Pis malheureusement, on constate, et vous avez raison, que peut-être petit-à-petit au vu des différents aménagements, le centre de Collombey se déplace dans la zone commerciale.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Y a-t-il d'autres divers ? C'est pas le cas. Avant de clore cette séance, je tiens à vous souhaiter à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année. Merci au Conseil municipal de nous offrir le verre de l'amitié à la fin de cette séance et merci à tous pour votre travail et votre attention. Je clos la séance plénière du Conseil général. Nous nous retrouverons ici même le 16 mars 2020, bonne soirée à tous.